

RÉUNION DU MARDI 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} avril à 9 heures 11 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : M. Christophe BOULOGNE, Mme Valérie DEVAUX, Mme Valérie KUMM, M. Jean-Claude RENAUX, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DEVAUX pour M. de JENLIS, M. NOIRET pour M. DEMOUY, Mme TEMMERMANN pour Mme HÉROUART, M. BOULOGNE pour M. STOTER, Mme KUMM pour DARRAS, M. SOMON pour M. HIVER

25.4.3 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Tout en reconnaissant l'état satisfaisant des routes départementales à l'été 2024, M. STOTER exprime des inquiétudes concernant certains secteurs du département touchés par les fortes précipitations des mois d'hiver qui ont parfois détérioré les enduits et fragilisé les bas-côtés. Il insiste sur la nécessité de ne pas sacrifier l'entretien des routes départementales et de demeurer réactif sur l'ensemble du réseau routier. Compte tenu de la forte pluviométrie des mois écoulés, il considère indispensable de poursuivre les aménagements qui contribuent au bon écoulement des eaux.

Enfin, évoquant la fin du dispositif de soutien au développement des aires de covoiturage non répertoriées dans le Schéma départemental, M. STOTER suggère de réaliser une évaluation de la pertinence des implantations initialement prévues audit schéma afin d'envisager une révision qui pourrait prendre en compte les initiatives prises parallèlement en ce domaine par les communautés de communes.

Sur ce dernier point, Mme la Présidente confirme la pertinence d'une révision du Schéma départemental des aires de covoiturage qui doit intégrer celle du PPI. Elle souligne, par ailleurs, que des adaptations ont d'ores et déjà été opérées en lien avec les communes ou les EPCI afin de répondre aux besoins réels exprimés localement.

Concernant l'entretien des routes départementales, Mme la Présidente rappelle le montant du budget alloué pour certaines opérations qui permettront de maintenir le niveau satisfaisant d'entretien et de sécurité des routes.

M. TONOLLI fait état de difficultés qui existeraient au sein de Centres départementaux d'exploitation routière (CDER) et auraient été portées à sa connaissance, difficultés qui seraient liées à une insuffisance de personnel et de matériel. Il confirme, par ailleurs, la nécessité de poursuivre les efforts permettant de maintenir les routes départementales en bon état et d'améliorer celles qui ne le sont pas. Enfin, il s'interroge sur l'absence d'une ligne de crédit de paiement consacrée à la véloroute du Marquenterre.

M. de JENLIS réfute les propos tenus par M. TONOLLI qui, selon lui, ne sont pas en cohérence avec la réalité du terrain, comme le démontre le budget alloué, notamment en matière d'achat de matériel d'exploitation. Il invite par ailleurs les membres de l'Assemblée qui préconisent de poursuivre les efforts en matière d'entretien du réseau routier départemental, à prendre connaissance du rapport d'auscultation, celui-ci relevant « très peu de difficultés structurelles » et identifiant comme priorité la prise en charge des « désordres superficiels ». M. de JENLIS confirme que les moyens financiers sont prévus pour que ces travaux d'entretien soient réalisés. Il fait par ailleurs un rappel de l'évolution des budgets d'investissements consacrés aux infrastructures départementales depuis 2011 et en déduit que l'effort financier n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. M. de JENLIS conclut son propos en évoquant « Refondation », feuille de route du mandat précédent sans laquelle, considère-t-il, il n'aurait pas été possible de définir le plan de soutien adopté en faveur des habitants du département pendant la crise sanitaire.

M. TONOLLI réitère sa question concernant la ligne budgétaire dédiée à la réalisation de la véloroute du Marquenterre. Par ailleurs, faisant écho à des témoignages d'agents d'exploitation, il invite les membres de l'Assemblée à s'interroger sur les travaux d'entretien qui seraient externalisés, alors que le Département dispose en interne des compétences et les agents pour les réaliser.

M. de JENLIS dément les propos tenus par M. TONOLLI et précise que le recours aux entreprises extérieures intervient dans des cas spécifiques, tel que la réalisation des enrobés pour lesquels le Département ne dispose pas de l'équipement nécessaire, alors que d'autres travaux, tels que les enduits, sont effectués en majorité en régie. Il souligne le professionnalisme des agents départementaux qui réalisent un travail de qualité.

Évoquant le rappel fait par M. de JENLIS sur les budgets alloués aux infrastructures de 2011 à nos jours, M. STOTER considère qu'il est important de prendre en compte deux évolutions essentielles depuis 2011 : d'une part, la volumétrie des budgets de l'époque était différente de celle d'aujourd'hui, d'autre part, la loi NOTRe a opéré le transfert de certaines compétences, ce qui a été le cas des transports scolaires qui ne sont plus assurés par les Départements.

M. de JENLIS affirme que de 2015 à 2021, la majorité départementale a poursuivi ses actions malgré les réductions successives de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qu'il estime à 60 millions d'euros cumulés sur 3 ans. Il ajoute que les efforts sont maintenus pour assurer le bon état du réseau routier départemental et que les moyens sont donnés, en témoigne, par exemple, l'acquisition inédite d'un auto-gravillonneur. Il invite les membres de l'opposition à ne pas polémiquer sur le sujet.

M. BEUVAIN évoque la disparition de plusieurs CDER, et une charge de travail au sein de certains centres entraînant pour les agents des situations de burn-out.

M. FAUVET juge inapproprié de comparer la situation financière actuelle à celle de 2010. Constatant que les crédits d'investissement et de fonctionnement du Département sur le réseau routier est en baisse de 20%, il assimile ce niveau d'intervention à un « renoncement du Vice-président » qui s'engage, malgré une telle réduction, à maintenir le même niveau d'intervention. Il conclut en lui souhaitant « bon courage ».

M. de JENLIS s'étonne que personne n'ait évoqué, au cours des débats, la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, alors qu'il s'agit, selon lui, d'un projet dont il faut se réjouir pour le territoire et ses habitants.

Mme la Présidente précise que tous les Vice-présidents ont été chargés d'élaborer un budget dans un cadre budgétaire contraint, et réitère le soutien qu'elle leur a précédemment exprimé dans son discours introductif.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour M. BEUVAIN.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 16

Abstention : 0

NPPV : 0

25.4.4 BUDGET ANNEXE – PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 39

Contre : 6

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.3 CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir rappelé que la culture est une compétence partagée entre l'État, la Région, le Département et les EPCI, chacune de ces institutions ayant été contrainte de réduire son budget, Mme ERCAN évoque l'enquête menée dans la région des Hauts-de-France par le Collectif national d'art et culture selon laquelle les réductions budgétaires y menaceraient environ 870 emplois. Elle appelle à la vigilance en soulignant que la survie des associations du département dépend en partie des subventions et des prestations commandées par les collectivités territoriales, les baisses budgétaires annoncées mettant donc en péril l'avenir des structures. Elle conclut son propos en indiquant que le groupe « Avenir solidaire et durable » votera contre le rapport présenté.

M. FAUVET considère que la réduction du budget « Culture » ne sera pas aussi indolore que le laisserait entendre Mme DELÉTRÉ, et souligne une disparité dans les arbitrages faits, « tout le monde n'étant pas logé à la même enseigne ». Regrettant les fortes baisses proposées alors que la culture constitue, selon lui, un levier essentiel face « à la montée des populismes et aux difficultés socio-éducatives », il précise que le groupe « La Somme en commun » ne votera pas en faveur du rapport présenté.

Mme la Présidente se dit consciente des conséquences des décisions budgétaires sur les structures associatives œuvrant dans le secteur culturel et considère que le sujet devrait être évoqué à l'échelle nationale. Elle insiste néanmoins sur le maintien d'un budget départemental dédié en 2025 à la culture à hauteur de 6,5 millions d'euros, alors que d'autres Départements ne peuvent y consacrer aucune ressource. Enfin, Mme la Présidente rappelle l'existence dans le contexte actuel de dépenses incompressibles liées aux compétences obligatoires du Département qui l'ont contraint à la rationalisation des dépenses, notamment dans les domaines de la culture et du sport.

M. BEUVAIN s'associe aux propos déplorant la baisse budgétaire opérée au sein du budget culture et, tout en reconnaissant l'existence des contraintes évoquées, il évoque une possible surestimation de ces dernières et considère qu'une dépense d'un million d'euros aurait pu être envisagée pour l'école publique ou la culture.

M. TONOLLI s'interroge sur l'avenir du site archéologique de Caours, « campement néandertalien vieux de 123 000 ans » qui, estime-t-il, est « d'une importance majeure », comme en témoigne notamment « la présence d'archéologues qui viennent du monde entier ». Il considère que ce site, méconnu du public, mériterait d'être relié à « Vallée de Somme, vallée idéale » par la traverse du Ponthieu et regrette que la communication qui est faite autour de Caours ne se traduise pas en investissements concrets de valorisation.

Mme la Présidente souligne la nécessité de régler la question préalable de la propriété, le site appartenant à la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS), à qui, précise-t-elle, le Département a fait une offre d'acquisition à l'euro symbolique. Mme la Présidente indique que, dans ce contexte, aucun crédit n'a été inscrit au budget, mais, confirmant l'intérêt de valoriser « la richesse de ce lieu », elle demeure attentive à un futur projet d'investissement qui serait envisagé et pourrait être intégré à « Vallée de Somme, vallée idéale ».

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 16

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.4 BUDGET ANNEXE – CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Constatant une baisse budgétaire de 18 à 19% traduite dans le rapport présenté, M. FAUVET affirme ne pas pouvoir apporter son soutien à ce qu'il qualifie de « sanction budgétaire ».

Mme la Présidente rappelle qu'il ne s'agit pas d'un choix idéologique mais d'un « choix de responsabilité » qui s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, déjà expliqué.

Mme DELÉTRÉ souligne la hausse de fréquentation des expositions organisées au Centre départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier qui ont rencontrées un réel succès et générées 62% de recettes supplémentaires. Elle assure que les expositions prévues pour 2025, plus coûteuses, s'inscriront dans la même dynamique, et cite l'exposition LEGO « De la Baie à l'Océan ». Elle invite les membres de l'Assemblée à se reporter au livret de la saison culturelle départementale afin de constater l'absence de différence avec celui de l'année précédente.

M. STOTER déplore les renvois fréquents au cours des débats aux budgets des précédentes mandatures. En réponse, il évoque notamment les effets de la crise financière de 2008, qui s'est traduite en 2011, par une recrudescence des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), contexte dans lequel le Département, pour faire face à ses compétences obligatoires, a dû réduire certains budgets. M. STOTER reconnaît que toutes les collectivités sont dans une situation budgétaire identique et sont contraintes de réduire les budgets, mais souligne la nécessité de maintenir un accompagnement notamment dans les domaines du sport, de la culture ou du tourisme, une baisse budgétaire de 20% n'étant, selon lui, pas indolore.

Mme la Présidente constate qu'assurer les dépenses obligatoires s'impose aux majorités départementales d'hier et d'aujourd'hui avec la volonté de maintenir la capacité d'investissement, notamment sur les routes départementales. S'agissant de la programmation culturelle, elle souligne que les partenaires associatifs et culturels ont exprimé leur satisfaction compte tenu de la qualité de l'offre culturelle proposée cette année aux Samariens sur tout le territoire.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 16

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.5 BUDGET ANNEXE – HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE DE PÉRONNE – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné, et invite les membres de l'Assemblée à découvrir l'exposition « Guerre en Jeux » qui se tient depuis le 28 mars 2025 à l'Historial de Péronne, ainsi que l'exposition consacrée aux Vases de Montières au Centre culturel départemental de Saint-Riquier.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 25

Contre : 13

Abstention : 0

NPPV : 4 (M. BEAUVARLET, M. DUFLOT, Mme HOLLEVILLE-MILHAT et M. PIOT)

25.5.6 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET déplore la baisse des budgets alloués au sport santé et aux sports picards.

Mme la Présidente remarque que les interventions des membres de l'opposition ciblent inlassablement les budgets en baisse et estime qu'elle ne va pas redire ce qui a déjà été expliqué.

Mme DELÉTRÉ rappelle le caractère exceptionnel de l'année 2024, marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques. Elle souligne que les crédits alloués aux événements sportifs restent supérieurs à ceux de 2023, et que les grands événements tel que le Tour de France continueront d'être soutenus, comme le seront également les sports traditionnels. Mme DELÉTRÉ précise enfin que les petits clubs de moins de cent licenciés continueront d'être soutenus à travers leur budget de fonctionnement.

M. TONOLLI regrette la disparition du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques et considère qu'il aurait pu être maintenu moyennant un montant d'aide inférieur.

Après avoir souligné que l'arrêt dudit dispositif avait déjà été envisagé en 2024, à l'instar d'autres collectivités, Mme DELÉTRÉ insiste sur le budget de 5 millions d'euros qui a été mobilisé sur une période de quatre ans et demi.

M. HAUSSOULIER souligne qu'en période de restriction budgétaire, il est possible de porter des projets dans de nombreux domaines qui sont moins onéreux mais tout aussi utiles sur le territoire départemental que ceux précédemment imaginés. Il soutient les choix faits par la Présidente et son exécutif qui, selon lui, préservent la capacité de la collectivité à assurer l'effectivité des politiques départementales.

M. STOTER invite les membres de la majorité à entendre les approches et solutions différentes exprimées par des membres de l'opposition. Il insiste, par ailleurs, sur l'importance du contexte dans lequel les décisions sont prises qui doit, selon lui, toujours être rappelé.

M. FAUVET s'interroge sur les crédits qui sont consacrés à l'accueil du Tour de France sur les 317 000 € alloués aux événements sportifs.

Mme la Présidente indique que l'information sollicitée lui sera communiquée dans la journée.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 15

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.7 AMENDEMENT 1 – RENDRE EFFECTIVE LA GRATUITÉ DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES SAMARIENS – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement rejeté

M. FAUVET présente l'amendement déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme CARON-DECROIX annonce que la majorité votera contre l'amendement présenté aux motifs que le Département accompagne financièrement les familles à travers plusieurs dispositifs, tels que l'aide départementale à la scolarité, l'aide à l'acquisition d'ordinateurs, le « Somme chéquier collégien » ou encore la restauration collective à prix raisonnée. Quant à la méthode de financement proposée par l'amendement qui consiste à diminuer la dotation de fonctionnement aux collèges privés sous contrat, Mme CARON-DECROIX souligne l'impossibilité de la retenir dans la mesure où les modalités de calcul du financement du forfait d'externat, définies par le Code de l'éducation, s'imposent au Département. Enfin, soulignant l'inexactitude du niveau de financement mentionné dans l'amendement, elle affirme que la mesure proposée représenterait une dépense de 1 349 900 euros pour les 26 998 collégiens du département, hors prise en compte des élèves scolarisés en maison familiale rurale ou institut médicoéducatif.

M. FAUVET précise que l'amendement proposé réservait le dispositif aux seuls élèves des collèges publics. Il souhaite, par ailleurs, obtenir les modalités de calcul du forfait externat, car il constate que des marges de manœuvre existent, notamment s'agissant des dépenses prises en compte, et que les chiffres divergent en fonction des Départements.

Mme la Présidente répond que la liste des dépenses à prendre en considération est prévue par le Code de l'éducation, mais confirme que le calcul du forfait externat lui sera communiqué.

Mme CARON-DECROIX précise que l'une des différences avec d'autres Départements à démographie similaire réside dans la présence dans la Somme de 23% de collèges privés sous contrat.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont rejetées :

VOTES : Pour : 16

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.7 AMENDEMENT 2 – MAINTENIR LE « SOMME CHÉQUIER COLLÉGIEN » À 80 € - Mme Esra ERCAN, rapporteure, amendement rejeté

Mme ERCAN présente l'amendement déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable » et « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme CARON-DECROIX précise tout d'abord que la baisse des crédits alloués à l'allocation départementale de scolarité est expliquée par la baisse démographique.

Elle annonce ensuite que la majorité votera contre l'amendement présenté. Elle rappelle que le Somme chéquier collégien a été créé par la majorité départementale et confirme la volonté de poursuivre ce dispositif d'accompagnement financier des familles à hauteur de 50 euros dont 30 euros en faveur des activités sportives, l'objectif étant ici de soutenir les structures sportives du département.

Après avoir souligné le caractère jugé « sévère » de la baisse de la valeur faciale du Somme chéquier collégien qui passe de 80 à 50 euros, M. FAUVET revient sur le forfait externat et maintient son interrogation sur les marges de négociation existantes. Il constate que le forfait oscille entre 378 euros et 1 182 euros selon les Départements, et qu'il est fondé sur une dotation par élève et non selon la proportion d'élèves inscrits dans les établissements privés.

Mme la Présidente justifie les écarts de montants entre les Départements par les niveaux de dépenses constatés dans les collèges publics et redit à M. FAUVET qu'il sera destinataire des explications sollicitées.

Mme VAST suggère de maintenir le Somme chéquier collégien à 80 euros, voire de le porter à 100 euros, en le distribuant uniquement aux élèves scolarisés dans les établissements publics. Selon elle, la baisse conduisant à fixer la valeur faciale du chéquier à 50 euros est susceptible, à la prochaine rentrée scolaire, de priver certains enfants de leurs activités extrascolaires.

M. TONOLLI se dit défavorable au financement par la collectivité des écoles privées qui, selon lui, « sont responsables d'une certaine forme de ségrégation scolaire » caractérisée par une concentration des élèves issus de milieux défavorisés au sein des établissements publics, tandis que les établissements privés accueillent majoritairement des élèves provenant de milieux favorisés. Il illustre son propos en évoquant l'écart de l'indice de position sociale constaté entre les établissements publics et privés à Abbeville. M. TONOLLI précise qu'il ne remet pas en question le libre choix des familles de scolariser leur enfant dans un établissement privé. Néanmoins, et tout en reconnaissant l'existence de cas particuliers, il partage les propos de Mme VAST visant à réserver le bénéfice du Somme chéquier collégien aux seuls élèves des établissements publics.

M. BEUVAIN souligne que certains parents d'élèves expriment d'ores et déjà des inquiétudes quant aux conséquences de la diminution du chéquier sur leur capacité à financer la licence sportive à la prochaine rentrée. Il s'inquiète, par ailleurs, du nombre croissant d'élèves qui se tournent vers l'enseignement privé bénéficiant d'aides extra-légales du Département, et capables d'offrir ainsi de meilleures conditions d'accueil que dans les collèges publics.

Mme QUIQUEMPOIS déplore la suppression partielle des chèques destinés à l'achat de livres et à la culture. Elle souligne que cette mesure risque de placer en grande difficulté certains collégiens, pour lesquels le chéquier représentait le seul moyen d'acheter des livres ou de financer la licence sportive. Elle sollicite le maintien de la valeur faciale antérieure.

Mme CARON-DECROIX n'accepte pas l'idée d'une discrimination entre les enfants, selon qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé, rappelant que la vocation du Département est d'accompagner l'ensemble des élèves du département. Par ailleurs, elle conteste l'existence d'une « fuite des élèves vers le privé » évoquée précédemment et souligne, que des collèges publics enregistrent, au contraire, des gains d'effectifs. Enfin, concernant la valeur faciale des chèques consacrés à la culture et la lecture, elle précise que la baisse opérée tient compte de la consommation réelle constatée, ces chèques étant les moins consommés.

Mme CARON-DECROIX conclut son propos en affirmant que la baisse de 80 à 50 euros du Somme chéquier collégien ne satisfait personne mais répond à l'impératif budgétaire déjà évoqué. Elle invite les membres de l'Assemblée à accueillir favorablement le maintien de la mesure d'accompagnement, dont l'existence même aurait pu être remise en cause.

M. de JENLIS exprime son désaccord face aux propos tenus par les membres de l'opposition qui considèrent que le Somme chéquier collégien devrait être réservé aux élèves des collèges publics. Il rappelle que des élèves boursiers issus de milieux défavorisés sont également scolarisés dans des établissements privés.

Au-delà des prises de positions qui viennent d'être exprimées, M. FAUVET rappelle le cadre de l'amendement débattu dont l'objectif est de maintenir le montant du Somme chéquier collégien à 80 euros, « bel outil qui a fait ses preuves et qui, aujourd'hui, permet de lutter efficacement contre nos carences éducatives », souligne-t-il.

Mme la Présidente remarque que l'opposition ayant ouvert le débat sur la question de réserver le bénéfice du Somme chéquier collégien aux seuls élèves scolarisés dans le public, il était légitime que la majorité, en réponse, réaffirme sa volonté d'accompagner chaque enfant, quelle que soit la situation sociale des parents.

M. HAUSSOULIER ajoute que certains parents font le choix de l'établissement privé, malgré leurs revenus modestes, afin de contourner la carte scolaire. Revenant sur le sujet du Somme chéquier collégien, il souligne que le bilan du dispositif a mis en évidence une consommation réelle du chéquier plus proche de 50 euros que de 80 euros. Il considère donc que la valeur faciale aujourd'hui proposée est conforme à cette évaluation mais exprime le souhait que l'élève puisse utiliser librement ce chéquier en sport, culture ou livre, selon ses choix.

En réponse à M. de JENLIS, M. TONOLLI soutient que dans le contexte budgétaire actuel il convient de recentrer les efforts sur les collèges publics dont le Département a la charge. Il rappelle qu'une différence de traitement existe déjà entre collèges publics et privés dans de nombreux domaines, tels que la tarification de la restauration collective ou le ramassage scolaire. M. TONOLLI considère donc que rien ne justifie la prise en charge du Somme chéquier collégien pour les élèves de l'enseignement privé.

Mme la Présidente réaffirme la position des membres de la majorité sur le sujet et clôt le débat.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont rejetées :

VOTES : Pour : 16

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

(La séance, suspendue à 11 heures 21, est reprise à 11 heures 38).

M. MOUCHEL-BLAISOT, Préfet de la Somme, accompagné de membres du corps préfectoral, des administrations départementales et des services de l'État, sont accueillis dans l'hémicycle à 11 heures 38.

Après avoir salué le travail mené en partenariat avec l'État, notamment en matière de transition écologique, Mme la Présidente cède la parole à M. MOUCHEL-BLAISOT, Préfet de la Somme.

M. le Préfet remercie Mme la Présidente et les membres de l'Assemblée pour leur accueil. Il rappelle le caractère formel de cette présentation, conformément aux dispositions de l'article L3121-25 du Code général des collectivités territoriales, et souligne qu'elle constitue avant tout un temps d'échange illustrant la relation de confiance établie entre le Département et l'État.

M. le Préfet introduit son propos en présentant brièvement les documents mis à disposition des conseillers départementaux : les deux livrets sur la transition écologique, fruits d'un travail de concertation dans le cadre de la COP départementale, le Plan départemental de restauration de la sécurité du quotidien ainsi qu'un fascicule présentant exhaustivement l'action de l'État dans la Somme.

En premier lieu, M. le Préfet annonce la mise en place du mécanisme « Somme Simplification », calqué sur le dispositif « France Simplification » créé à l'échelle nationale, qui permet aux élus locaux de saisir les services de l'État par courriel (pref-simplification@somme.gouv.fr) lorsqu'ils sont confrontés à des normes inadaptées ou contradictoires, sources pour eux de difficultés. Cette saisine permettra de rechercher une solution à l'échelle locale ou de faire remonter l'information au ministère concerné. Il précise qu'à ce jour, une douzaine de dossiers ont déjà reçu une réponse, et quatre dossiers ont fait l'objet d'un renvoi auprès du Premier ministre.

M. le Préfet indique, en second lieu, organiser avec l'appui des services de l'État, un webinaire chaque premier mercredi du mois auquel sont conviés les élus locaux. Sont abordés différents sujets d'actualité intéressant les collectivités locales. Il évoque la prochaine présentation qui aura pour thèmes la DGF, le guide des marchés publics et l'hospitalisation d'office.

M. le Préfet conclut son propos introductif en citant les quatre priorités sur lesquelles l'État et le Département mènent une étroite collaboration et qui vont être développées dans le cadre de la présentation : la sécurité, les solidarités, la transition écologique et le développement territorial.

Abordant le premier sujet relatif à la sécurité des concitoyens, M. le Préfet rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'une responsabilité régalienne de l'État, en association avec le maire et tous les acteurs de la sécurité. Il souligne la situation préoccupante du département, confirmée par les chiffres des trois dernières années. Sur la base du diagnostic réalisé, un Plan départemental de restauration de la sécurité au quotidien a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et en lien étroit avec le procureur de la République. Ce plan, dévoilé le 21 février 2025, définit sept priorités thématiques : la lutte contre les stupéfiants, les violences intrafamiliales, les cambriolages et les vols à la roulotte, l'insécurité routière, les incivilités, les atteintes à l'environnement et la sécurité dans les transports en commun.

Concernant les stupéfiants, présents sur tout le territoire départemental, rural comme urbain, M. le Préfet rappelle que l'objectif des actions à mettre en place pour lutter contre cette délinquance est triple : identifier les têtes de réseau, occuper davantage la voie publique afin de perturber les réseaux et repérer les consommateurs. Sur cette thématique, les abords des enceintes scolaires constituent une priorité.

S'agissant de l'insécurité routière, M. le Préfet déplore la hausse du nombre d'accidents, de blessés et de morts sur les routes en 2024, liée à l'alcool, aux stupéfiants mais aussi à l'incivisme routier. À ce titre, il annonce avoir renforcé le barème des sanctions et la volumétrie des contrôles et actions de prévention, en collaboration avec le Procureur de la République, deux priorités étant identifiées sur cette thématique : les rodéos urbains et les refus d'obtempérer, en forte augmentation dans le département.

À propos des violences intrafamiliales, M. le Préfet précise que la Somme se situe au troisième rang des départements français les plus touchés par « ce fléau », avec une moyenne de quatorze victimes pour mille habitants, contre dix pour mille à l'échelle nationale. Il salue la mobilisation des forces de l'ordre, des associations et de la justice pour les actions mises en place (bracelet électronique, téléphone antirapprochement...). Il évoque la création en 2024 d'une brigade mobile de gendarmerie qui effectue des patrouilles régulières dans 122 communes autour de Flixecourt.

En ce qui concerne la délinquance environnementale (sous toutes ses formes : déchets, braconnage, pollution de cours d'eau ...), M. le Préfet précise qu'elle constitue une priorité. Le sujet des constructions illégales installées le long des cours d'eau (la « cabanisation ») est également abordé, sachant que l'on compte plus de 2000 constructions de ce type dans le département. Ce sujet a fait l'objet d'une réunion le 14 mars dernier avec le Procureur de la République et des élus locaux.

En matière de lutte contre les incivilités, M. le Préfet affirme une position de principe des forces de l'ordre et de l'autorité judiciaire : « tolérance 0 ». Il exprime, par ailleurs, le soutien total de l'État envers les élus locaux à l'égard desquels l'incivisme, voire les agressions, sont en augmentation.

S'agissant de l'immigration clandestine, et plus spécifiquement de l'immigration vers la Grande-Bretagne, M. le Préfet indique que près de 5% des tentatives de départ vers cette dernière sont effectuées à partir de la baie de Somme, le département devenant « un spot de départ » vers le Pas-de-Calais, point de départ de la traversée. Dans ce contexte, M. le Préfet met en avant d'une part, l'action préventive des forces de l'ordre déployées le long du littoral afin d'endiguer le phénomène de sédentarisation, et d'autre part, l'action répressive à l'égard des passeurs, dix d'entre eux ayant été condamnés à de la prison ferme en 2024.

Concluant sa présentation sur la priorité liée à la sécurité, M. le Préfet salue l'effort d'investissement qualifié de remarquable consenti par le Département et les communes au profit du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80), et rappelle le soutien de l'État à hauteur de 500 000 euros pour l'acquisition d'une pompe à très grande capacité, déployée à Saint-Valery-sur-Somme lors des épisodes de grandes marées. Enfin, M. le Préfet salue vivement la forte mobilisation du Département depuis les années 2000 en matière de prévention et de gestion des inondations, notamment à travers l'aménagement du fleuve Somme

Évoquant le second axe prioritaire relatif aux solidarités, M. le Préfet indique que le taux de pauvreté dans le département de la Somme est supérieur de deux points à la moyenne nationale, la population samarienne méritant donc, souligne-t-il, « toute notre attention ».

M. le Préfet évoque en premier lieu la problématique de l'hébergement d'urgence, qui constitue un droit dit « inconditionnel ». Il précise que 1251 places d'hébergement d'urgence sont mises à disposition dans le département, dans un contexte de tension grandissante, et que près de 18 millions d'euros ont été mobilisés par l'État en 2024, des moyens supplémentaires devant par ailleurs être recherchés en périodes de grand froid, en lien avec les communes qui ouvrent notamment leurs gymnases. Il salue à cet égard M. le Maire d'Amiens pour le partenariat établi en la matière avec la ville. Il annonce la création de cinquante places supplémentaires à Amiens, et également dans les secteurs d'Abbeville et de Péronne, tout en soulignant les difficultés rencontrées pour trouver des opérateurs qualifiés disponibles sept jours sur sept, paramètre indispensable à la création de ces places supplémentaires.

En second lieu, M. le Préfet évoque l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA qui a bénéficié du soutien financier de l'État et souligne le travail de co-construction entre l'État, France Travail et le Département. Il salue les résultats satisfaisants obtenus à Albert et Péronne, puis évoque le déploiement sur le territoire d'Amiens Nord dont les premiers retours s'avèrent positifs, et enfin la généralisation du dispositif sur tout le département depuis le 1^{er} janvier 2025. Concluant son propos sur le sujet, M. le Préfet précise qu'une réunion d'évaluation du dispositif à laquelle Mme la Présidente, les élus et les services concernés seront conviés, est en cours de programmation, l'objectif étant de consolider les moyens afin d'améliorer l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA.

S'agissant de la question scolaire, M. le Préfet souligne, d'une part, la baisse démographique constatée lors des rentrées 2024-2025 et 2025-2026, et d'autre part, des résultats scolaires insatisfaisants malgré un taux d'encadrement figurant parmi les meilleurs en France. Il cite, ensuite, l'exemple du regroupement pédagogique concentré (RPC) dont il a constaté l'organisation qualifiée de remarquable lors d'une visite dans la commune nouvelle des Trois-Rivières. Il souhaite valoriser ce type d'initiative locale et appelle les élus locaux à engager dans les trois prochaines années une réflexion collective et prioritaire qui permettrait, avec le soutien de l'inspection académique, d'engager des démarches innovantes conciliant attractivité des territoires ruraux et des bourgs et amélioration des résultats scolaires des élèves samariens.

Sur le sujet de la transition écologique, M. le Préfet rappelle la création de la COP départementale en décembre 2023 avec M. HAUSSOULIER, sous l'impulsion du Gouvernement qui souhaitait que la planification écologique soit territorialisée. Il souligne que les huit groupes de travail organisés avec les différentes collectivités territoriales ont permis de recenser les bonnes pratiques dans divers domaines, tels que l'eau, l'alimentation ou encore les transports, et ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route commune où sont définies huit thématiques prioritaires ayant vocation à inspirer les politiques publiques. Il conclut sur le sujet en indiquant que près de 200 dossiers de subvention, portés par des collectivités locales autour de la transition écologique, ont été déposés et sont en cours d'instruction.

Sur la question du foncier, M. le Préfet décrit le travail actuel de recensement des terrains disponibles et des besoins fonciers qui démontre que près de 1500 hectares sont potentiellement disponibles dans les zones d'activités de la Somme pour accueillir les entreprises. Il ajoute que le département est classé 5^{ème} en nombre de friches, et que près de 1800 hectares ont été consommés en une quinzaine d'années, ce qui s'avère bien supérieur à ce qui aurait dû être observé en application du Zéro Artificialisation Nette. M. le Préfet indique qu'il est urgent de trouver des solutions qui peuvent être recherchées à travers la COP départementale.

Évoquant le recul du trait de côte littoral, M. le Préfet se dit surpris de la rapidité du phénomène qui a, et aura un impact considérable sur le littoral samarien. Il salue le partenariat établi avec le Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, l'EPTB Somme-AMEVA et le Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale et annonce la mise en place d'un comité stratégique associant toutes les parties prenantes, l'objectif étant d'assurer une visibilité de la politique publique d'adaptation au changement climatique sur les sujets urgents ou à court, moyen et long terme.

S'agissant de l'agriculture, M. le Préfet souligne l'excellence du département de la Somme, qui se classe 2^{ème} département français en termes de surface agricole utile, 1^{er} en termes de pourcentage de surfaces consacrées à l'agriculture et compte 4 000 exploitants agricoles. M. le Préfet salue la réactivité des services de l'État qui sont mobilisés notamment lors des événements climatiques ou des phénomènes sanitaires (fièvre catarrhale ovine par exemple) touchant le secteur agricole. Il souligne l'effort de simplification administrative et de coordination des contrôles effectués dans les exploitations agricoles.

À propos de l'industrie, M. le Préfet rappelle que le département a subi de plein fouet les quatre décennies de désindustrialisation du pays, tout en affirmant le caractère industriel de la Somme, divisé en 4 territoires d'industrie dont un territoire interrégional avec la Seine-Maritime et la Normandie. Pour conforter son propos, il décrit des projets concrets réalisés dans le département : le financement d'une cinquantaine d'entreprises samariennes au titre du dispositif « France 2030 » ; la reprise de l'entreprise Metex, devenue Eurolysine, par le groupe Avril ; la création prochaine de Tiamat, une gigafactory implantée dans la métropole d'Amiens spécialisée dans les batteries au sodium ; l'implantation future de Fertighy, spécialisée dans l'engrais azoté bas carbone, représentant un investissement de près d'1,3 milliard d'euros. M. le Préfet reconnaît néanmoins l'existence d'entreprises en difficulté, et mentionne Ynsect à Poulainville, dans l'attente d'une solution de reprise devant le tribunal de commerce.

Évoquant le dernier axe sur le développement territorial, M. le Préfet salue les finances du Département, qu'il juge « particulièrement saines », avec une capacité d'investissement qui dépasse les cent millions d'euros malgré le contexte budgétaire contraint. Il assure les membres de l'Assemblée sur la mobilisation des services de l'État pour accompagner les projets locaux d'investissements, mobilisation qui se concrétisera à travers tous les dispositifs d'aide mis à disposition. Il rappelle que, dans la Somme, le montant de la DGF par habitant est de 225 euros, contre 174 euros à l'échelle nationale, ce qui démontre que la solidarité s'opère au profit des collectivités samariennes.

M. le Préfet évoque les politiques publiques prioritaires en faveur de la ruralité, initiées en 2018, tels que « Villages d'avenir » ou encore « Petites villes de demain » (PVD) qui ont été mises en œuvre avec l'objectif de réinvestir les villages, petites villes et métropoles, qui furent considérées par les politiques antérieures comme « territoires interstitiels » pouvant être peu ou pas pris en compte dans la définition de la politique territoriale. M. le Préfet rappelle qu'Abbeville est une ville « Action Cœur de Ville », et que le département comprend une vingtaine de PVD et 28 « Villages d'avenir ». Cet objectif a été atteint en suivant une méthode qui a allié la confiance témoignée aux élus dans leurs projets (ils sont responsables de leurs projets, l'État étant présent pour les accompagner) et la déconcentration (l'État rassemble les partenaires des collectivités territoriales mais ne décide pas). Après avoir indiqué que le département compte 771 communes, contre 772 l'année dernière, M. le Préfet invite les élus à réfléchir sur une nouvelle carte communale qu'ils peuvent redessiner eux-mêmes. Citant l'exemple de la commune de Trois-Rivières, il met les services de l'État à disposition des collectivités volontaires pour engager cette réflexion.

En conclusion, M. le Préfet dit l'honneur qui est le sien de servir les territoires et les habitants de la Somme, département qui, selon lui, « n'est moyen en rien, est passionnant en tout ».

(Applaudissements dans la salle).

Mme la Présidente remercie M. le Préfet pour son intervention et invite les membres de l'Assemblée à poser leurs questions à M. le Préfet.

Après avoir remercié M. le Préfet de sa présence, de la qualité de sa présentation et des échanges établis avec ses services, M. BEUVAIN salue la disponibilité et la bienveillance dont fait preuve M. JOZON, directeur de cabinet. Puis, il interroge M. le Préfet sur la possibilité de rétablir une police de proximité dans le quartier Étouvie d'Amiens, garant de la paix pour les habitants concernés qui réclament un tel retour.

M. le Préfet rappelle que la sécurité publique constitue l'une des priorités majeures. Il souligne que des opérations ciblées ont été menées, notamment dans le secteur Amiens Sud-Est. M. le Préfet précise que la stratégie repose notamment sur une présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain, la définition d'un équilibre entre prévention et intervention ainsi qu'une collaboration renforcée avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment le milieu scolaire, les transporteurs, la municipalité, les bailleurs sociaux etc. M. le Préfet conclut sa réponse en réaffirmant la volonté de renforcer au maximum la présence visible dans les quartiers ou les villes et confirme à M. BEUVAIN que les quartiers qu'il a évoqués sont intégrés dans la priorisation thématique territoriale.

M. FAUVET souhaite la bienvenue à M. le Préfet, et le remercie de sa présentation qui intervient après les débats budgétaires de la veille, au cours desquels Mme la Présidente a rappelé l'impact du désengagement progressif de l'État sur les finances locales. Après avoir souligné que M. le Préfet incarne les services publics et l'État de droit et l'avoir remercié pour le travail accompli par ses services, en particulier dans l'examen de la situation de la famille géorgienne menacée d'expulsion du territoire français, M. FAUVET dresse une liste des difficultés rencontrées dans le département et soumet des questions et/ou réflexions à M. le Préfet

Il exprime tout d'abord des doutes sur la mise en œuvre de la généralisation du RSA, en particulier sur les modalités de suivi des bénéficiaires à moyens constants, ajoutant que les 19 postes supplémentaires accordés dans le cadre de l'expérimentation sont voués à disparaître.

Mentionnant 15 000 demandes de logement social en attente, M. FAUVET souligne la tension forte en matière de logement à Amiens et sur l'ensemble du territoire. Il approuve la piste évoquée précédemment au sujet des vacances de logements. Considérant que la politique menée il y a 10 à 15 ans à travers le programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a produit des effets positifs, il suggère de poursuivre les efforts menés dans cette direction.

Sur le sujet de la réindustrialisation, M. FAUVET évoque la situation d'Ynsect qui soulève une inquiétude s'agissant de l'avenir des 109 salariés, et une question relative au contrôle des fonds publics investis. Quant au sujet du foncier, M. FAUVET s'interroge sur la possibilité de mobiliser d'autres leviers susceptibles de faciliter la réindustrialisation.

Par ailleurs, M. FAUVET se réjouit de l'avancée de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie tout en considérant les trois transports express régionaux (TER) prévus en direction de la plateforme aéroportuaire insuffisants. Il réitère son interrogation sur la possibilité d'un arrêt des trains à grande vitesse (TGV) en gare de Longueau. Poursuivant sur le sujet ferroviaire, il interroge M. le préfet sur la fermeture de la ligne Abbeville-Le Tréport, qu'il juge « incongrue » alors qu'il faut au contraire développer les transports collectifs par le rail et que la demande des habitants est réelle. Il rappelle, enfin, les défaillances récurrentes de la liaison Paris-Amiens, « l'une des plus mauvaises de France », selon lui.

Concluant son propos en abordant le thème de l'université, M. FAUVET exprime ses inquiétudes face aux menaces qui pèsent sur certaines filières, en particulier en sciences humaines et sociales, et qui ont été récemment mises en lumière à travers les évaluations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES). Il appelle à la vigilance pour éviter un déséquilibre au profit des grandes métropoles.

En réponse, M. le Préfet souligne tout d'abord le déploiement du réseau France Services dans le département, avec actuellement 27 structures, et prochainement 28 avec l'installation d'une nouvelle antenne à Amiens. Selon lui, ce dispositif, déployé en milieu rural et urbain, traduit une nouvelle conception du service public de proximité mis en place avec les collectivités locales et permettant « d'aller vers ». M. le Préfet considère qu'il s'agit d'un très grand succès dans le département en termes de démarches effectuées en proximité avec et pour les concitoyens au sein des Maisons France Services.

M. le Préfet prend note des interrogations de M. FAUVET sur le RSA, et il souligne la nécessité de continuer d'agir malgré les moyens alloués, inférieurs à ce qui était attendu.

Concernant la situation d'Ynsect, M. le Préfet indique qu'une décision du tribunal de commerce est attendue pour le 7 avril, et espère une issue favorable.

À propos du foncier, M. le Préfet souligne l'existence de nombreux espaces disponibles dans la Somme permettant d'éviter l'artificialisation supplémentaire de terres agricoles. Il rappelle également les atouts du département, idéalement située pour accueillir des industries numériques notamment, grâce à ses capacités en électricité décarbonée.

M. le Préfet évoque également le Canal Seine-Nord Europe (CSNE), qu'il qualifie de « chantier du demi-siècle », dont il est le préfet coordonnateur concernant l'autorisation environnementale. Selon lui, ce projet structurant, qui entre désormais en phase active dans la Somme, générera la création de plusieurs milliers d'emplois et de nouvelles zones industrielles le long du canal, notamment à Longvoisin avec l'éventuelle implantation de l'usine Fertighy. Il insiste sur l'importance d'ancrer ces investissements localement dans un contexte marqué par une intense concurrence commerciale internationale.

À propos de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, M. le Préfet rappelle la signature à Amiens du protocole financier définitif avec l'État et les collectivités concernées qui concrétise ce projet de longue date. Il considère le barreau comme un levier majeur d'attractivité pour la Somme, qui sera désormais connecté au réseau ferroviaire à grande vitesse européen ainsi qu'au bassin d'emploi du Grand Roissy.

Revenant brièvement sur le projet du CSNE, M. le Préfet souligne son impact foncier majeur, puisque déclenchant la plus vaste opération de remembrement en France, 30 à 35 000 hectares dans la Somme étant concernés. Selon lui, le projet impulsera très favorablement la dynamique économique dans la Somme, notamment dans l'est du département touché par la désindustrialisation.

Rappelant l'attachement de la collectivité à la justice de proximité, dans un contexte marqué notamment par une hausse des violences intrafamiliales, M. JARDÉ interroge M. le Préfet sur un éventuel projet de regroupement des Cours d'appel qui pourrait menacer l'avenir de la Cour d'appel d'Amiens, comme ce fut le cas dans le passé.

M. le Préfet répond ne pas détenir d'informations laissant envisager un tel projet de restructuration de la Cour d'appel d'Amiens.

M. TONOLLI remercie M. le Préfet pour sa présence, et salue son engagement sur le terrain pour faire avancer de nombreux dossiers. Toutefois, il évoque un certain nombre de dispositifs départementaux qui ont dû être réduits ou supprimés en raison des restrictions budgétaires imposées par l'État, le Département ne disposant plus de l'autonomie financière et surtout fiscale pour garantir l'effectivité de la décentralisation inscrite dans la loi.

S'agissant des Maisons France Service, M. TONOLLI alerte sur l'absence de certaines administrations en leur sein, notamment la Caf, et interroge M. le Préfet sur l'évolution de cette situation. M. TONOLLI s'enquiert ensuite du dossier Watts à Hautvillers-Ouville et souhaite savoir si la recherche d'un repreneur ou de solution pour la réindustrialisation du site est toujours en cours. Évoquant le chantier de l'EPR de Penly qui constitue, selon lui, une opportunité majeure pour la Picardie Maritime (création estimée de 10 000 emplois), M. TONOLLI suggère qu'une réflexion interdépartementale soit menée sur la formation, l'accès à l'emploi et la mobilité afin que le projet bénéficie à tout le territoire.

Enfin, M. TONOLLI revient sur l'opération « Place Nette » menée à Abbeville. S'il prend acte du dispositif, il s'interroge toutefois sur son efficacité, notant que 90% des infractions relevées étaient des infractions routières et étaient donc sans lien avec le trafic de stupéfiants. Il note un décalage entre la communication faite autour de cette opération et les résultats concrets obtenus, et interroge M. le Préfet sur les actions envisagées pour renforcer durablement la lutte contre les trafics de stupéfiants, et plus globalement la présence policière, à Abbeville.

À titre liminaire, M. le Préfet renouvelle son soutien à M. TONOLLI à la suite de l'agression dont il a été victime.

M. le Préfet souligne qu'il a rappelé dans ses précédents propos, et dans les grandes lignes, les investissements de l'État dans le département.

À propos des Maisons France Services, M. le Préfet confirme que la Caf fait partie des douze partenaires présents et en contact direct avec les usagers.

M. le Préfet exprime ses regrets concernant le dossier Watts. Rappelant la mobilisation conjointe de l'État, de la Région et du Département, il indique que des avancées ont pu être obtenues pour le Plan social économique (PSE), qui une fois signé, ne laissait à la préfecture qu'un rôle marginal. Il insiste sur les deux priorités qui demeurent : d'une part, accompagner le personnel dans la recherche d'emploi, car il s'agit de salariés de très grande qualité qui peuvent se prévaloir de qualifications susceptibles d'intéresser les entreprises locales ; et d'autre part, revitaliser le site. Il précise, à ce sujet, que des réunions sont prévues, qu'il va être exigé de l'entreprise qu'elle assume intégralement ses obligations, l'État demeurant mobilisé.

Abordant l'EPR de Penly II, M. le Préfet estime légitime que la Somme puisse bénéficier des retombées économiques du projet, notamment en termes d'entreprises. Il confirme la nécessité de préparer le département à l'accueil de ce très grand chantier, qui va créer un « écosystème », et au développement qu'il va engendrer.

Quant à la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport, M. le Préfet regrette que le projet n'ait pas été retenu dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER), et évoque d'autres solutions, tel que le tram-train, plus économiques. Il invite les élus à poursuivre la réflexion sur des modes de transport adaptés, permettant de relancer cette liaison.

Enfin, M. le Préfet affirme que les opérations « Place Nette » ont donné des résultats variables selon les contextes et insiste sur la nécessité d'être guidé par une seule doctrine : l'efficacité.

Après avoir remercié M. le Préfet de sa présence et de celle des sous-préfets et services préfectoraux, M. STOTER constate que l'action préfectorale est articulée autour de la règle des « trois con » : confiance, conseil et contractualisation. Il dit adhérer pleinement à cette approche de l'État au service des élus pour les aider dans leurs missions.

Néanmoins, M. STOTER regrette un écart entre cette vision et certaines réalités de terrain, où, selon lui, le contrôle tend parfois à prendre le pas sur le conseil, citant sur ce point les pratiques de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), parfois perçues comme formalistes et rigides, au point de décourager certains élus locaux. M. STOTER plaide pour davantage d'accompagnement en amont, afin d'éviter des blocages en aval, et insiste sur l'importance de faire confiance aux élus locaux dans leur capacité à gérer leurs dossiers.

Enfin, s'inscrivant dans la logique de co-construction (contractualisation) et de proximité décrite par M. le Préfet, M. STOTER souhaite savoir comment l'État envisage d'accompagner les créations de communes nouvelles après les élections municipales.

Après avoir souligné « l'humour bien connu » de M. STOTER, M. le Préfet lui précise que les difficultés évoquées ont fait l'objet d'alertes à travers Somme Simplification et que des adaptations ont déjà eu lieu, d'autres améliorations étant en cours.

S'agissant des communes nouvelles, M. le Préfet insiste sur l'importance d'anticiper ces projets et rappelle que les services de l'État sont à la disposition des élus qui souhaitent s'engager dans une telle démarche pour apporter leur expertise.

Faisant écho à l'implantation de Fertighy, Mme ERCAN constate des difficultés de concertation avec les élus locaux et les riverains. Elle évoque, par ailleurs, l'inquiétude et/ou le mécontentement exprimés par certains agriculteurs ayant cédé des terres à la coopérative NORIAP, dans la perspective de la réalisation d'un projet agricole, et qui, a posteriori, voient ces terres requalifiées en terrains industriels. Mme ERCAN interroge donc M. le Préfet sur la suite des concertations et sur la destination envisagée de ces terres.

Mme ERCAN poursuit son propos en soumettant à M. le Préfet le sujet de la société SECODE implantée sur le territoire de Boves, dont l'arrêt de l'activité est envisagé à l'horizon 2030 alors que, parallèlement, un projet de centre d'enfouissement porté par Valopol sur une emprise de 48 hectares, est en cours de discussion. Elle relaie les préoccupations croissantes d'un collectif de riverains qui s'inquiète notamment des potentielles nuisances pouvant naître d'un tel projet notamment au regard du trafic routier ou de la pollution de l'air, compte tenu de la présence de gaz toxiques, ou encore de la qualité des eaux et des nappes phréatiques. Mme ERCAN sollicite des informations sur les nuisances environnementales de ce projet.

Réagissant aux propos tenus par Mme ERCAN sur l'implantation de l'entreprise Fertighy, située sur son canton, M. DEMULE reconnaît l'existence de préoccupations exprimées par certains habitants de Languevoisin-Quiquery ou de Breuil mais réfute l'affirmation selon laquelle la concertation aurait été mal organisée, ayant lui-même participé aux différentes réunions.

Revenant sur la cession des terres agricoles, M. DEMULE considère que la complexité du sujet aurait mérité qu'il ne soit pas évoqué ici.

M. le Préfet rappelle que le projet Fertighy a été acté lors du sommet Choose France en mai 2024. Il précise qu'un comité de pilotage a été lancé, associant l'ensemble des parties prenantes locales, afin d'aborder en toute transparence les différents volets du projet, en lien avec la CSNE. M. le Préfet affirme que l'objectif est de signer une convention d'implantation qui définira précisément l'environnement juridique, économique et financier de l'entreprise et rappelle que l'investissement envisagé s'élève à 1,3 milliard d'euros. Il souligne la complexité du sujet et le contexte de compétition commerciale mondiale dans lequel il s'inscrit.

M. Emmanuel MOULARD, Secrétaire général et sous-préfet d'Amiens, confirme que les nuisances olfactives autour de l'établissement SECODE sont connues et suivies attentivement par les services de l'État. Il explique, par ailleurs, que la SECODE fait l'objet d'un suivi rigoureux dans le cadre d'une commission de suivi de site qui se réunit chaque année à date fixe et souligne que des inspections, y compris inopinées, sont régulièrement réalisées par les services de l'État, ce qui en fait, à ce jour, l'une des industries les plus contrôlées du département.

M. le Secrétaire général ajoute qu'une étude approfondie, demandée par les services de l'État, a été présentée lors de la dernière commission de suivi de site en novembre 2024, qui visait à établir une corrélation entre les plaintes des riverains et les incidents relevés par l'exploitant. Il en est ressorti que dans 50% des cas, une concordance a été établie, tandis que dans l'autre moitié, aucune relation directe n'a pu être objectivement démontrée.

Par ailleurs, tout en reconnaissant l'inconfort que peuvent générer les nuisances olfactives, M. le Secrétaire général affirme que les études faites sur ce point n'ont pas permis de mettre en évidence d'éventuels impacts sanitaires.

Quant aux inquiétudes liées à un projet d'extension du site, M. le Secrétaire général affirme qu'aucun dossier en ce sens n'est évoqué à ce jour et que si un tel projet devait être engagé, les services de la préfecture seraient très vigilants sur les conditions d'une extension notamment en termes de volumes de déchets à traiter.

À l'issue des questions, Mme la Présidente remercie M. le Préfet et ses services pour leur venue et pour la qualité des échanges.

M. le Préfet quitte l'hémicycle.

(La séance, suspendue à 13 heures 46, est reprise à 15 heures 02).

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Christophe BOULOGNE, Mme Valérie DEVAUX, Mme Valérie KUMM, M. Jean-Claude RENAUX, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN

25.5.7 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir souligné les réductions et les suppressions de dispositifs, tels que l'aide à l'achat d'ordinateurs pour les élèves de 6^{ème} boursiers ou un certain nombre d'appels à projet, M. STOTER observe que certaines avancées, notamment sur les circuits-courts, sont valorisées mais note qu'il n'est pas fait mention de leur origine en 2011-2012. Par ailleurs, M. STOTER sollicite la communication d'un bilan de l'expérimentation menée dans certains établissements concernant l'interdiction du téléphone portable pendant les heures de cours. Enfin, il annonce que le groupe « La Somme en commun » votera contre ce rapport.

M. BEUVAIN fait état des réductions budgétaires qu'il a constaté dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des collèges qui, selon lui, ne peuvent qu'inquiéter la communauté éducative, les parents d'élèves et les collégiens. Par ailleurs, il souligne que l'augmentation d'un million d'euros pour accompagner les établissements privés dans leurs dépenses de fonctionnement excède, selon lui, les obligations légales en matière de soutien aux établissements privés sous contrat avec l'État. Il tient à rappeler qu'il ne s'inscrit pas dans une posture anticléricale et respecte les convictions religieuses de chacun, mais qu'il considère que l'Église a les moyens de soutenir ces établissements privés, puisque le Vatican dispose, dit-il, d'une réserve d'or de trente milliards d'euros. Pour ces raisons, M. BEUVAIN annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » votera contre ce rapport.

Mme ERCAN exprime son désaccord face à la décision d'externalisation partielle du ménage dans quatre collèges du département qui représente un coût de 400 000 euros, somme qu'elle juge particulièrement élevée et qui aurait pu être mobilisée pour maintenir des actions en faveur des collégiens, comme l'aide à l'achat d'ordinateurs pour les élèves boursiers. Elle demande qu'une évaluation soit réalisée à l'issue des trois années d'application du marché afin d'en tirer toutes les conséquences, et ajoute que cette décision, qu'elle juge inutile et coûteuse, ne doit ni être pérennisée ni généralisée, les agents en poste disposant, selon elle, des compétences requises pour assurer les missions concernées. Pour ces raisons, Mme ERCAN annonce que le groupe « Avenir solidaire et durable » votera contre ce rapport.

En réponse à M. STOTER, Mme CARON-DECROIX souligne que le dispositif d'aide à l'acquisition d'ordinateurs pour les élèves boursiers n'a pas été supprimé mais redéfini à la lumière des constats faits sur le terrain. Il a donc été décidé d'orienter le dispositif vers les ordinateurs reconditionnés, afin de toucher plus d'enfants et de maîtriser les coûts.

S'agissant des appels à projet, Mme CARON-DECROIX explique qu'une rationalisation a été opérée, en lien avec les services, afin de conserver, parmi les nombreux appels à projet existant, les dispositifs les plus sollicités par les établissements, et d'actualiser certains programmes maintenus mais mis à jour en veillant à aborder les thématiques clés en adéquation avec les phénomènes de société, tels que l'environnement, la santé ou la lutte contre le harcèlement scolaire.

Mme CARON-DECROIX indique ne pas disposer, à ce jour, d'un retour officiel de l'Éducation nationale sur le « Plan collège numérique » mis en place dans certains établissements et s'engage à interroger les services à ce sujet, partageant l'intérêt de cette expérimentation.

En réponse à Mme ERCAN sur le sujet de l'externalisation partielle du ménage dans quatre collèges, Mme CARON-DECROIX rappelle que le coût de cette prestation résulte d'une revalorisation prévue par les clauses du marché public qui s'imposent à la collectivité pour une durée de trois ans.

S'adressant à M. BEUVAIN, elle réaffirme l'obligation légale qui incombe au Département pour accompagner les établissements privés sous contrat « et tous les enfants du département », comme cela a déjà été rappelé par Mme la Présidente dans ses propos liminaires.

M. FAUVET s'interroge sur les raisons justifiant la baisse de la subvention accordée à Amiens Métropole pour les transports complémentaires en zone urbaine, qui passe de 136 000 € en 2024 à 79 000 € en 2025.

Mme CARON-DECROIX explique que le montant accordé en 2024 traduisait un soutien spécifique du Département lors de la première année de la sectorisation et que, par ailleurs, le montant de la subvention 2025 est évalué compte tenu du nombre, en baisse de collégiens concernés par cette mesure pour la deuxième année. Elle ajoute que ce sujet sera réexaminé dans le cadre du groupe de travail dédié à la nouvelle sectorisation envisagée à Amiens et les alentours.

Faisant écho aux propos de M. STOTER, M. NOIRET affirme qu'il rappelle régulièrement l'origine de la démarche des circuits-courts, initiée par M. Christian MANABLE, ancien Président du Conseil général de la Somme, et M. Daniel ROGUET, ancien président de la Chambre d'agriculture de la Somme. Il se réjouit, par ailleurs, que l'objectif fixé en 2021 visant à tripler l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective ait été atteint en 2 ans, la volonté étant aujourd'hui d'atteindre les exigences de la loi EGalim, soit 50% de produits locaux et 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Concernant la baisse notée par M. BEUVAIN sur la ligne budgétaire de fonctionnement des collèges, Mme la Présidente précise qu'elle correspond à la baisse du coût de l'énergie et démontre donc la sincérité du budget départemental.

En réponse à l'interrogation de M. FAUVET relative à la baisse de subvention accordée à Amiens Métropole, Mme la Présidente insiste sur le fait que le Département n'est pas compétent en matière de transports scolaires, à l'exception de ceux relevant du transport des élèves en situation de handicap, et que le montant accordé en 2024 représentait un effort du Département pour accompagner la modification de la sectorisation.

M. FAUVET s'interroge sur la logique selon laquelle le budget alloué aux collèges publics baisse corrélativement aux coûts de l'énergie, tandis qu'il est indiqué dans le rapport une augmentation des crédits alloués aux établissements privés sous contrat en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Mme la Présidente précise qu'il existe un décalage d'un an dans la prise en compte des dépenses engagés par les établissements privés sous contrat, contrairement aux établissements publics pour lesquels les dépenses peuvent être estimées de manière prévisionnelle. Mme la Présidente ajoute qu'une baisse est probable en 2026 s'agissant des établissements privés.

M. BOUCHY salue le dispositif de reconditionnement des ordinateurs qui va impliquer l'association Synapse 3i, ce qu'il considère être une bonne nouvelle « pour le monde de l'insertion ».

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme BENEDINI-POLLEUX pour M. FAUVET, Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ et Mme CARTON pour M. BOUCHY.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 24

Contre : 15

Abstention : 0

NPPV : 6 (Mme DELÉTRÉ, M. de JENLIS, M. DUFLOT, M. JARDÉ, Mme LHOMME et M. PIOT)

25.6.1 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER exprime sa satisfaction face à la reconduction de l'aide aux particuliers pour la lutte contre les frelons asiatiques. Il salue la poursuite du soutien aux commerces de proximité, soulignant l'importance de cet accompagnement face à l'évolution des modes de consommation qui a des conséquences sur le maintien de ces commerces de proximité. En matière agricole, il appelle de ses vœux un soutien renforcé en faveur des exploitants qui, selon lui, doivent être accompagnés dans la transition vers des pratiques agricoles plus durables. M. STOTER insiste, par ailleurs, sur l'importance de soutenir l'installation de tous les jeunes agriculteurs, y compris les maraîchers.

M. NOIRET confirme que le monde agricole a une grande adaptabilité et l'a prouvé à travers sa capacité et son goût de l'innovation et de l'expérimentation des nouvelles techniques agricoles. Il partage les propos de M. STOTER sur la nécessité de poursuivre l'accompagnement des pratiques agricoles durables, et affirme qu'il existe une volonté commune de faire évoluer les choses en ce domaine ce qui, selon lui, est positif pour le territoire samarien.

M. BEUVAIN se félicite du bilan très positif de l'opération des paniers solidaires, conduit en partenariat avec M. Emmanuel NOIRET et les services départementaux. Néanmoins, il relève que le budget alloué pour 2025 est en baisse par rapport au budget supplémentaire précédent, ce qui limite, selon lui, les ambitions initiales qui étaient de permettre trois, voire quatre opérations par an, soit un panier solidaire par saison, afin de valoriser les productions saisonnières et d'accompagner les familles samariennes tout au long de l'année. Dans le contexte de baisse budgétaire, il suggère de réunir rapidement la commission, et invite les membres de l'Assemblée à réfléchir sur le principe d'une « caisse sociale de l'alimentation », qui consisterait à demander une petite participation financière aux bénéficiaires des paniers, afin « qu'il y ait au moins une prise en compte des bénéficiaires que tout a un coût » et que « les maraîchers (...) doivent être rémunérés à juste titre de leur travail qui est exigeant ».

Enfin, M. BEUVAIN soumet à nouveau aux membres de l'Assemblée l'idée de créer 26 « champs du département » : un champ par canton imaginé comme un lieu d'inclusion et de formation agricole permettant d'apporter une réponse aux besoins alimentaires pour les personnes qui ont du mal à se nourrir.

M. BOUCHY décrit l'initiative prise par un agriculteur, qui a fait don de terres agricoles permettant la récolte de 100 tonnes de pommes de terre intégralement redistribuées aux Restos du cœur. Il salue cette initiative qui pourrait être reproduite avec des cultures différentes.

M. NOIRET propose de reconduire l'atelier mis en place l'année précédente afin de poursuivre les réflexions engagées autour de l'alimentation sociale et solidaire dont les bienfaits sont doubles puisque cela permet, selon lui, de garantir un prix juste pour les consommateurs et les producteurs et de redécouvrir une alimentation de qualité.

Mme la Présidente accueille favorablement la demande de M. NOIRET. Elle ajoute que le modèle évoqué par M. BEUVAIN est inspiré de celui pratiqué par la Banque Alimentaire qui effectue durant l'année des distributions alimentaires moyennant « un petit droit d'entrée » de la part des bénéficiaires. Tout en reconnaissant que le sujet mérite d'être étudié, elle demeure dubitative sur la possibilité de le transposer à l'échelle départementale.

M. NOIRET souligne la nécessité de faire évoluer l'opération des paniers solidaires afin qu'elle reste pertinente, efficace et réalisable.

À la lecture du rapport examiné, M. FAUVET s'interroge sur l'absence de soutien en faveur de l'association Terres de liens au titre de la valorisation des filières et le soutien à l'agriculture.

Mme la Présidente précise qu'il s'agit aujourd'hui de voter les enveloppes, les affectations intervenant dans un second temps.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 6

Abstention : 8

NPPV : 1 (M. SOMON)

Mme la Présidente informe que, pour le rapport 25.5.7 (Collèges et actions éducatives), Mme Brigitte LHOMME, M. Jean-Claude RENAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Margaux DELÉTRÉ, MM. Hubert de JENLIS, Olivier JARDÉ et Jean-Louis PIOT n'ont pas pris part au vote.

25.6.2 BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 37

Contre : 6

Abstention : 0

NPPV : 0

25.6.3 TOURISME (MISSION 15) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HOLLEVILLE-MILHAT présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER tient à rappeler que les activités touristiques génèrent des flux financiers qu'il ne faut pas négliger, et offrent des opportunités de développement économique pour l'ensemble du territoire. Selon lui, il est nécessaire de poursuivre la mobilisation en faveur de la valorisation touristique dans un contexte où les visiteurs sont à la recherche d'expériences originales et innovantes. Il suggère de mettre à jour la signalétique, notamment autour de la véloroute, pour guider les touristes dans la découverte du riche patrimoine du territoire. En conclusion, M. STOTER appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité de ne pas amputer le budget touristique, « source de revenus pour les habitants », et soulignant les baisses décidées, il annonce que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra sur ce rapport.

S'adressant à M. STOTER, Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui confirme que le sujet de la signalétique touristique est d'ores et déjà en cours de réflexion, notamment pour valoriser les sites les plus structurants du département, une commission ayant été mise en place en collaboration avec M. de JENLIS. Elle ajoute que le tourisme est une compétence partagée, et qu'une réunion associant le SMBSGLP et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, a notamment permis d'aborder le sujet de la mutualisation des panneaux touristiques afin d'assurer la lisibilité de l'offre touristique sur le territoire.

Après avoir rappelé les bénéfices dégagés par la SANEF en 2023, M. TONOLLI suggère que cette société prenne en charge la mise à jour de la signalétique touristique présente sur le réseau autoroutier du département.

Mme la Présidente considère que les panneaux présents sur le réseau autoroutier se sont dégradés et, en l'état, ne sont plus valorisants pour le territoire. Il était donc nécessaire, selon elle, de « trouver un arrangement avec la SANEF, concessionnaire ». Elle souligne qu'une décision a été prise, et que l'autorisation de programme ouverte en 2024 à hauteur de 300 000 euros va donc permettre d'intervenir sur les panneaux signalétiques.

M. NOIRET annonce qu'il s'abstiendra sur ce rapport compte tenu d'un conflit d'intérêts.

M. HAUSSOULIER fait un parallèle avec une sollicitation qu'il avait adressée dans le passé au groupe Total Énergies et à laquelle une fin de non-recevoir lui avait été opposée.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 6

Abstention : 11

NPPV : 0

25.1.19 MOTION – PRISE EN CHARGE DU COÛT DES REPAS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME DÈS LORS QU'ILS SONT PARTAGÉS AVEC LES MINEURS QU'ILS ACCOMPAGNENT DANS LE CADRE DES MISSIONS QUI LEUR SONT CONFIÉES – Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, rapporteure, motion retirée

Mme QUIQUEMPOIS présente la motion intitulée « Prise en charge du coût des repas des travailleurs sociaux du Département de la Somme dès lors qu'ils sont partagés avec les mineurs qu'ils accompagnent dans le cadre des missions qui leur sont confiées » déposée par les groupes « Gauche démocrate républicaine », « La Somme en commun » et « Avenir solidaire et durable » qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que lorsque l'agent est en déplacement (mission) hors de sa résidence administrative sur la période du déjeuner (12h -14h) après validation hiérarchique, il peut bénéficier d'un remboursement à hauteur de 20 euros, (il convient pour le remboursement d'établir un état de frais), et dans les cas où il reste sur sa résidence administrative, il reçoit un ticket restaurant d'une valeur faciale de 8,50 euros. Mme la Présidente se dit ouverte au dialogue avec les organisations syndicales mais appelle l'attention des membres de l'opposition sur la qualification du texte présenté qui est assimilable à un amendement : il générerait une dépense supplémentaire qui n'a pas été équilibrée financièrement. Pour ces raisons, elle invite Mme QUIQUEMPOIS à retirer la motion ; à défaut, la majorité votera contre.

Mme QUIQUEMPOIS sollicite une précision.

Mme la Présidente répond qu'il existe une procédure spécifique pour le remboursement de frais de repas avancés par les référents lorsqu'ils accompagnent un enfant et que dans le périmètre de sa résidence administrative, l'agent bénéficie d'un ticket restaurant de 8,50 euros. Elle constate que la difficulté soulevée concerne le cas de l'agent en déplacement dans le périmètre de sa résidence administrative, et qui engage des frais supérieurs au montant du ticket restaurant. Elle indique que le cadre réglementaire ne permet pas de remboursement complémentaire dans ce cas.

Mme QUIQUEMPOIS demande si le terme « référent » inclut les travailleurs sociaux qui interviennent dans le cadre des mesures d'accompagnement à domicile.

Mme la Présidente confirme qu'elle ciblait les travailleurs sociaux qui accompagnent les enfants.

Mme QUIQUEMPOIS précise qu'elle fait référence à l'ensemble des agents intervenant dans la sphère de l'accompagnement éducatif, c'est-à-dire les référents ASE, les éducateurs et les travailleurs sociaux qui accompagnent à domicile.

Mme la Présidente confirme que les règles précédemment rappelées concernent tous les travailleurs sociaux.

Mme QUIQUEMPOIS sollicite une explication sur le terme de « résidence administrative ».

Mme la Présidente répond que la résidence administrative de chaque agent figure dans leur arrêté d'affectation.

M. FAUVET souligne que les explications apportées relèvent du cadre général des frais applicable à l'ensemble des agents, alors que la situation évoquée concerne une situation particulière rapportée directement par les travailleurs sociaux. Il insiste sur l'intérêt de la motion qui permettrait de mener une réflexion pour simplifier, voire créer, un dispositif plus conforme aux réalités de terrain.

Mme la Présidente rappelle que les règles appliquées sont celles qui sont définies dans le cadre commun à l'ensemble de la fonction publique et sont fondées sur un barème national régulièrement révisé. Elle renouvelle sa proposition de dialogue sur le sujet avec les organisations syndicales, et invite les membres de l'Assemblée à se rapprocher des services lorsqu'ils ont besoin d'information en matière de remboursement des frais de déplacement ou de repas.

Mme CARTON confirme que le sujet peut être intégré à l'ordre du jour du dialogue social prévu dans le courant du second semestre.

Mme la Présidente réitère sa suggestion de retrait de la motion.

Prenant acte de l'engagement précédemment pris par Mme CARTON, et après concertation avec les membres de l'opposition, Mme QUIQUEMPOIS accepte de retirer la motion.

La motion est retirée.

25.1.20 VŒU – POUR UNE INFORMATION LOCALE TOUJOURS PROCHE DE SON TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS – Mme Christelle HIVER, rapporteure, vœu adopté

Mme la Présidente présente le vœu intitulé « Pour une information locale toujours proche de son territoire et de ses habitants » déposé par les groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », qui figure en annexe au présent procès-verbal. Elle précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture commune avec les élus de l'opposition.

M. TONOLLI ne s'oppose pas à la réécriture, qui reflète de manière équilibrée les contenus des deux vœux initiaux. Il en profite pour souligner la mobilisation en cours des salariés de l'audiovisuel public, notamment à Radio France.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.11 MOTION – DISTRIBUTION D'UN KIT HYGIÈNE POUR BÉBÉ PAR LA PMI – Mme Julie VAST, rapporteure, motion retirée

Mme VAST présente la motion intitulée « Distribution d'un kit hygiène pour bébé par la PMI » déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable » et « La Somme en commun » qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente confirme qu'à travers le porte-bébé ou le livre offert aux familles, il s'agit avant tout de créer un lien avec ces dernières. Après avoir précisé que la collectivité dispose à ce jour d'un stock d'environ 4500 porte-bébés, qui permet de couvrir les besoins pour l'année 2025, elle suggère à Mme VAST le retrait de la motion.

Mme VAST préconise d'intensifier la communication autour du porte-bébé et en direction des parents.

Mme la Présidente en prend note.

M. JARDÉ ajoute qu'il y a environ 5000 naissances par an dans la Somme, et que seuls 4000 parents sont venus chercher le porte-bébé en 2024, ce qui explique l'existence du stock disponible évoqué.

La motion est retirée.

25.2.12 MOTION - MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE PAR TERRITOIRE ENFANCE AFIN DE FACILITER LES ACTIVITÉS ET/OU L'ACHAT DE JEUX ÉDUCATIFS POUR LES MINEURS RELEVANT DES SERVICES, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, rapporteure, motion rejetée

Mme QUIQUEMPOIS présente la motion intitulée « Mise en place d'une régie par territoire enfance afin de faciliter les activités et/ou pour l'achat de jeux éducatifs pour les mineurs relevant des services » déposée par les groupes « Gauche démocrate républicaine », « La Somme en commun » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. JARDÉ reconnaît l'importance des jeux éducatifs pour les enfants, mais souligne que la mise en place d'une régie est souvent complexe et qu'il existe actuellement une procédure simplifiée par le biais d'un bon de commande et d'une carte achat, accessible sur chaque territoire. Il note qu'en 2024, 29 projets ont été réalisés à destination de 344 mineurs pour un coût de 5 415 euros. M. JARDÉ annonce que la majorité votera contre cette motion.

Mme QUIQUEMPOIS confirme que les cartes achat sont généralement utilisés dans des magasins ou pour des événements comme des anniversaires. Néanmoins, elle regrette la lourdeur de la procédure de validation applicables aux sorties culturelles ou éducatives.

Tout en soutenant la motion présentée, Mme ERCAN suggère de réfléchir à de nouveaux modes de circulation des jeux et jouets, en s'inspirant notamment de ce qui a pu être mis en place par la Bibliothèque départementale de la Somme en matière de prêts de jeux aux bibliothèques du département.

Mme la Présidente confirme les explications apportées par M. JARDÉ, la régie ne constituant plus « le modèle idéal » auprès de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) qui cherche à en réduire le nombre. Compte tenu de ces éléments, Mme la Présidente suggère le retrait de la motion. À défaut, la majorité votera contre.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT suggère de s'inspirer de l'expérience de certaines associations qui œuvrent dans le domaine et avec lesquelles il peut être envisagé de collaborer.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée :

VOTES : Pour : 16

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.13 VŒU – POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE EXPERT DE SANTÉ MENTALE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, vœu adopté

M. JARDÉ présente le vœu intitulé « Pour la création d'un centre expert de santé mentale dans les Hauts-de-France » déposé par les groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. FAUVET souligne la pertinence du texte présenté et rappelle que la santé mentale a été désignée Grande cause nationale 2025. Il conclut son propos en indiquant soutenir l'initiative prise à travers le vœu.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. PIOT pour Mme ESTEBAN et Mme VAST pour Mme QUIQUEMPOIS.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.3.9 VŒU – NON À LA BAISSÉ CONTINUE DES DESSERTES FERROVIAIRES EN GARE TGV HAUTE-PICARDIE – M. Frédéric DEMULE, rapporteur, vœu adopté

M. DEMULE présente le vœu intitulé « Non à la baisse continue des dessertes ferroviaires en gare TGV Haute-Picardie » déposé par les groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme LHOMME donne lecture d'éléments de contexte au nom de la Région Hauts-de-France, qui figurent en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie la Région pour la confirmation de son soutien s.

M. de JENLIS déplore l'insuffisance de l'offre de dessertes au départ d'Amiens et à destination de la Gare TVG Haute Picardie.

Après avoir souligné les défaillances de l'État et de la Région en matière de dessertes ferroviaires, M. FAUVET annonce que les membres de son groupe voteront en faveur du texte présenté.

Mme ERCAN annonce que le groupe « Avenir solidaire et durable » soutient ce vœu, et s'associe aux propos de M. de JENLIS.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. JARDÉ pour Mme DELÉTRÉ.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.9 VŒU – POUR UNE ACTION COLLECTIVE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT DANS NOTRE DÉPARTEMENT – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, vœu adopté

Mme DELÉTRÉ présente le vœu intitulé « Pour une action collective contre les violences dans le sport dans notre département » déposé par les groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.10 VŒU – GARANTIR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES ENFANTS DE LA SOMME – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, vœu adopté

M. LEFEUVRE présente le vœu intitulé « Garantir une école de qualité et de proximité pour tous les enfants de la Somme » déposé par les groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.11 VŒU – LES CONSÉQUENCES DU GEL DU PASS CULTURE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRE – Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu adopté

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « Les conséquences du gel du Pass Culture pour les établissements scolaires » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

25.6.4 VŒU – DES ENGAGEMENTS CONCRETS POUR UNE AGRICULTURE FORTE ET SOUVERAINE, DANS LA SOMME COMME PARTOUT EN FRANCE – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, vœu adopté

M. NOIRET présente le vœu intitulé « Des engagements concrets pour une agriculture forte et souveraine, dans la Somme comme partout en France » déposé par les groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.6.5 VŒU – PROTÉGEONS L'ANGUILLE DANS NOS COURS D'EAU – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, vœu adopté

M. TONOLLI présente le vœu intitulé « Protégeons l'anguille dans nos cours d'eau » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable » et « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente annonce que la majorité votera en faveur de ce vœu.

Bien que d'accord sur la finalité du vœu, M. DEMULE annonce qu'il s'abstiendra en raison du paragraphe relatif au repeuplement en Haute Somme « qui le perturbe ».

M. TONOLLI apporte des précisions sur la méthode de transport actuellement utilisée dans le cadre de la reproduction des civelles, expliquant qu'elles sont transportées en camion jusqu'à la Haute Somme ce qu'il estime peu sain et vertueux.

Mme la Présidente propose à M. DEMULE une rédaction différente du texte avec retrait du paragraphe concerné.

M. DEMULE confirme que si les termes « repeuplement » et « Haute Somme » apparaissent, il s'abstiendra.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

(La séance, suspendue à 17 heures 01, est reprise à 17 heures 27).

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. TONOLLI pour Mme ERCAN, Mme DEVAUX pour M. de JENLIS, Mme TEMMERMANN pour Mme HÉROUART, M. BOULOGNE pour M. STOTER, Mme KUMM pour Mme DARRAS, M. SOMON pour Mme HIVER, Mme BENEDINI pour M. FAUVET, Mme RAGUENEAU pour M. DEMULE, M. PIOT pour Mme ESTEBAN, Mme VAST pour Mme QUIQUEMPOIS.

25.1.11 BUDGET PRIMITIF 2025 – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS donne lecture du rapport général du budget, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. FAUVET retient la baisse significative des crédits de paiement qui a été pointée dans plusieurs secteurs, et la réduction des autorisations de programme et d'engagement, tout ceci limitant d'après lui la capacité d'action de la collectivité pour l'avenir. Il relève, par ailleurs, « l'absence de véritable projet structurant » et déplore le rejet systématique des propositions formulées par son groupe, à l'instar du sort qui a été réservé aux amendements proposés.

Prenant acte des contraintes budgétaires imposées par l'État, M. FAUVET cite quelques exemples de dispositifs abandonnés ou diminués dans de nombreux domaines. Il insiste sur la nécessité de « faire de la politique », et rappelle avoir fait des « propositions audacieuses, innovantes notamment pour élargir les recettes publiques » car il considère qu'il faut une action politique forte pour protéger l'économie nationale. Enfin, abordant le sujet des projections de fraction de TVA, il souligne que les données sur lesquelles elles se fondent sont communiquées par l'État et que, selon lui, la fraction 2024 aurait évolué.

Pour les raisons évoquées, M. FAUVET annonce que le groupe « La Somme en commun » votera contre le budget primitif.

S'adressant aux membres de la majorité, M. BEUVAIN leur rappelle que la majorité d'entre eux a parrainé des candidats à l'élection présidentielle et appliquent leur programme politique sans l'assumer, aujourd'hui. Il regrette que toutes les propositions de son groupe aient été systématiquement rejetées. Et, faisant référence au désaccord exprimé par la majorité face à la revalorisation du RSA imposée aux Départements, il le qualifie « d'opposition en

carton » puisque, rappelle-t-il, un vœu des membres de l'opposition visant à exiger de l'État la compensation à l'euro près des charges transférées vers le Département, n'a pas été adopté faute de soutien des membres de la majorité.

M. BEUVAIN souligne que les difficultés financières rencontrées par les Départements ne sont pas nouvelles, évoquant notamment la suppression de la taxe professionnelle en 2009 qui a privé les Départements d'une ressource pérenne.

Enfin, il dénonce les coupes budgétaires décidées sur des postes prioritaires et qui, selon lui, sont fondées sur une « surestimation des périls qui nous menacent », avis qu'il partage avec M. FAUVET. Considérant que les choix faits ne prennent pas en compte « les pistes de raison » proposées par le groupe « Gauche démocrate républicaine », M. BEUVAIN annonce que son groupe votera contre le budget primitif.

Mme ERCAN partage pleinement les propos tenus par MM. FAUVET et BEUVAIN, et soulignant que la majorité des propositions formulées par son groupe ont été rejetées, elle annonce que le groupe « Avenir solidaire et durable » votera contre le budget primitif.

Mme la Présidente constate que les présidents de groupe ont extrait ses précédents propos de leur contexte, ce qui conduit à des interprétations erronées. Tel est le cas en ce qui concerne sa déclaration selon laquelle elle « ne fait pas de politique ». Elle précise qu'elle faisait alors référence à la politique politicienne, son propos visant à souligner son refus « de se ranger derrière des doctrines, des dogmatismes et prendre des positions qui seraient en accord avec des positions de partis politiques ».

Mme la Présidente tient également à clarifier ses propos concernant la notion « d'amis », et affirme qu'il s'agit des personnes engagées à ses côtés pour faire face aux contraintes imposées par l'État. Elle souligne la contradiction qui consisterait à lui trouver des amis au gouvernement alors qu'elle a récemment cosigné une tribune dénonçant la revalorisation du RSA au 1^{er} avril 2025, décidée par l'Etat sans concertation préalable avec les collectivités, et en refusant l'application.

Concernant les autorisations de programme et d'engagement, Mme la Présidente rappelle qu'en l'absence de crédits de paiement associés, leur ouverture ne représente qu'un affichage sans portée réelle. Elle affirme, en outre, que des projets structurants du Département existent et sont traduits notamment dans le Plan pluriannuel d'investissements (PPI), qui fera l'objet d'une révision dans les mois à venir, ainsi que dans les schémas départementaux, à travers lesquels sont déclinées les projets politiques pour le département.

Enfin, elle remercie M. FAUVET d'avoir souligné que les difficultés rencontrées par le Département de la Somme sont communes aux autres Départements, rappelant que les ajustements budgétaires décidés aujourd'hui sont des décisions difficiles qui ont également été prises par d'autres Départements.

À l'occasion du quatrième anniversaire du décès de M. Bernard DAVERGNE, ancien Conseiller départemental du canton de Gamaches, Mme ERCAN souhaite lui rendre hommage.

Mme la Présidente accueille cette attention et la partage.

L'Assemblée départementale prend acte de la Nomenclature Stratégique de Programme (NSP) actualisée au 1^{er} janvier 2025.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure générale sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 16

Abstention : 0

NPPV : 0

Évoquant la lettre de l'Ambassade des États-Unis qui va, selon lui, à l'encontre des valeurs d'inclusion et de solidarité défendues en France, M. JARDÉ annonce avoir rédigé une lettre que les présidents de groupe ont, pour la plupart, accepté de cosigner. M. JARDÉ précise qu'à travers cette lettre symbolique, il lui semble essentiel de rappeler que la France reste fidèle à ses valeurs qui, par ailleurs, ont été défendues par les Américains sur les terres de la Somme.

Mme la Présidente confirme l'intérêt symbolique du rappel collectif exprimé à travers la lettre évoquée.

(La séance est levée à 18 heures 01).

.....

LA PRÉSIDENTE,


Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE,


M. Pascal BOHIN

**Session du Conseil départemental du 31 mars et 1^{er} avril 2025
BUDGET PRIMITIF 2025**

Commission N°5

« Rendre effective la gratuité de la rentrée scolaire dans les collèges samariens »

*Amendement au rapport 25.5.7 présenté par les groupes La Somme en commun,
Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable*

Action 1204011

Le coût de la rentrée scolaire des collégiens pèse lourdement sur les finances, souvent très tendues, de nombreuses familles samariennes. Dans plusieurs départements de France, la collectivité départementale s'engage pour **attribuer à chaque collégien un kit de fournitures utiles et de qualité, permettant d'alléger considérablement la charge financière pesant sur les familles et d'assurer ainsi une réelle égalité des chances dans le domaine de la réussite scolaire.**

Le coût d'une telle mesure est estimé à près de 50 € par élève et par année scolaire. **Le Conseil départemental de la Somme décide donc de créer un dispositif « Rentrée gratuite dans les collèges » et de lui attribuer la somme de 1 millions d'euros.**

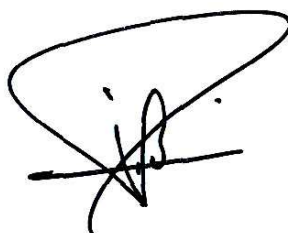
Cette action, qui relève de la section de fonctionnement, sera financée en réduisant le coût des actions de communication de notre collectivité ainsi que de la dotation de fonctionnement aux collèges privés sous contrat.

Dépenses :

Section de fonctionnement : + 1 million d'euros au chapitre 011 Charges à caractère général

Recettes :

Section de fonctionnement : - 500 000 € au chapitre 65 Autres charges de gestion courante et - 500 000€ au chapitre 011 (articles 6231 et 6236)



Jean-Louis PIOT

Budget primitif 2025 – 31 mars et 1^{er} avril 2025

Maintenir le « Somme Chéquier Collégien » à 80 €

Amendement au rapport n°25.5.7 déposé par les groupes Avenir Solidaire et Durable et La Somme en Commun.

Depuis 2021, le « Somme Chéquier Collégien » est attribué à chaque rentrée scolaire aux jeunes scolarisés en collèges publics ou privés et aux élèves de 4^e, 3^e et 3^e prépa-métiers scolarisés dans les établissements d'enseignement professionnel, technique ou agricole de la Somme. Il est également remis aux enfants en situation de handicap âgés de 10 à 15 ans domiciliés dans la Somme, scolarisés ou accueillis hors département dans les mêmes conditions.

Ce dispositif est un marqueur fort de la politique jeunesse du Conseil départemental de la Somme. Grâce à celui-ci de nombreux jeunes peuvent accéder aussi bien au sport qu'à la culture. Cette aide directe à l'égard des jeunes permet également d'identifier notre collectivité et ses actions auprès de ce public.

La baisse du « Somme Chéquier Collégien » de 80 à 50 € déposséderait les jeunes, en particulier ceux issus de foyers modestes, d'une aide financière pour leurs loisirs.

De plus, dans un contexte de réduction des enveloppes budgétaires allouées au sport et à la culture aux échelons nationales, régionales et départementales, il s'agirait d'un nouveau coup dur pour les secteurs sportifs et culturels. Concernant le public jeune, le gouvernement a déjà annoncé la fin du pass culture pour les moins de 17 ans, la baisse de la part individuelle de ce pass pour les jeunes de 17 et 18 ans, ainsi que le gel de la part collective.

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Somme s'engage à :

- **Maintenir le montant individuel du « Somme Chéquier Collégien » à 80 €**

Il convient de procéder à l'ajustement budgétaire suivant :

- **Section fonctionnement : ajouter 400 000 euros au programme 1204 « Jeunesse et action éducatives territoriales »**
- **Section fonctionnement : réduction de 400 000 euros au programme 1202003 « soutien aux collèges privés sous contrat »**



Esran Ercan

Session – 31 mars 2025

Prise en charge du coût des repas des travailleurs sociaux du département de la Somme dès lors qu'ils sont partagés avec les mineurs qu'ils accompagnent dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Motion présentée par le groupe Gauche Démocrate et Républicaine, La Somme en Commun et Avenir Solidaire et Durable

Chef de file de la protection de l'enfance, le Conseil départemental de la Somme confie aux travailleurs sociaux du département des mesures d'accompagnement éducatif à domicile, d'accompagnement éducatif renforcé et/ou d'accompagnement de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance.

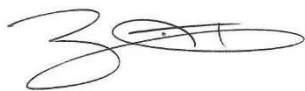
Dans le cadre de leurs missions, ces travailleurs sociaux, particulièrement mobilisés dans le soutien des mineurs et de leurs familles, s'ils se rendent régulièrement à domicile, sont amenés à proposer aux jeunes concernés des entretiens individuels et/ou des activités en liens avec l'accompagnement.

Ainsi, afin de libérer la parole du mineur et la rendre plus facile, ils s'attachent à trouver des moments privilégiés. Le partage du repas pris en dehors du lieu de vie en est un.

Si le département prend en charge le coût du repas des mineurs concernés il s'avère qu'il n'en n'est pas de même pour les professionnels alors que ce moment partagé pris sur le temps de travail entre dans le cadre de leurs missions.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme s'engage :

- **A prendre en charge le coût du repas pris par les travailleurs sociaux lorsqu'il est partagé sur le temps de travail avec les mineurs concernés par une mesure d'accompagnement.**



Laurent BEUVAIN



Guillemette QUIQUEMPOIS



Zohra DARRAS



Julie VAST

Réunion du Conseil départemental des 31 mars et 1^{er} avril 2025
1^{ère} commission

Pour une information locale de qualité, proche de son territoire et de ses habitants
--

Le 14 janvier dernier, le quotidien régional *Le Courrier picard*, filiale du groupe Rossel, a annoncé un plan de restructuration avec la suppression de 20 postes, dont 14 éditeurs et 3 rédacteurs en chef adjoints.

Dans le même temps, un rapprochement a été opéré entre les antennes locales de France 3 Hauts-de-France (antenne Picardie) et de France Bleu Picardie, désormais réunies sous la nouvelle bannière « Ici Picardie ». Ce changement s'inscrit dans un projet plus global de réorganisation de l'audiovisuel public, qui sera prochainement présenté par le Gouvernement. Il pourrait alors aboutir à la création d'une holding réunissant France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'Institut national de l'audiovisuel, dans un objectif de rationalisation budgétaire et de modernisation du secteur. Or, les coupes budgétaires pouvant être associés à cette réforme risqueraient d'affecter durablement le réseau local des radios et télévisions publiques.

En lien permanent avec nos concitoyens et les différents acteurs du territoire, notre collectivité mesure l'importance des médias de proximité pour faire vivre le débat public.

Par ce vœu, nous tenons à rappeler que les médias de proximité sont des piliers essentiels de la vie locale. Ils proposent une information accessible, contextualisée et ancrée dans la réalité des territoires.

Pour de nombreux Samariens, notamment ceux éloignés des grands centres urbains ou ceux éloignés des outils numériques, ces médias constituent bien souvent le seul lien avec la vie publique, sociale et culturelle d'ici, et d'ailleurs.

Parce qu'il est de notre devoir d'alerter sur les conséquences humaines voire éditoriales de ces décisions, les Conseillers départementaux de la Somme souhaitent relayer les inquiétudes des salariés concernés pour que des garanties leurs soient apportés.

Nous demandons par ailleurs au Gouvernement de prendre en compte les craintes exprimées sur l'avenir de l'audiovisuel public de proximité et d'y apporter des réponses claires. Nous serons vigilants quant aux décisions qui seront prises et à leurs effets sur ce service public essentiel.

Nous réaffirmons notre attachement à la liberté d'informer et au respect du pluralisme, qui sont autant de conditions fondamentales, à la fois d'une relation de confiance entre les citoyens et leurs médias locaux mais aussi d'une démocratie vivante, proche des territoires et de ses habitants.

Ce vœu est adressé à :

- **Monsieur François Bayrou**, Premier Ministre
- **Mme Rachida Dati**, Ministre de la Culture

Copie de ce vœu adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **Mme Céline Pigalle**, Directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité de Radio France
- **M. Olivier de Raeymaeker**, Directeur général du groupe Rossel

Budget primitif 2025 – 31 mars et 1^{er} avril 2025

Distribution d'un kit hygiène pour bébé par la PMI

Motion déposée par les groupes Avenir Solidaire et Durable et La Somme en Commun.

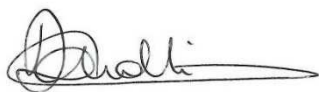
Par la délibération n°25.2.7, lors de la session du 31 mars 2025, le Conseil départemental ne reconduit pas le dispositif de dotation pour chaque famille samarienne à la naissance d'un enfant d'un porte bébé. Ce qui, selon les rapports présentés à l'Assemblée départementale, explique une baisse de crédits d'investissement de 299 000 € au programme «0303003 - Education à la santé » pour l'exercice 2025 par rapport au budget primitif 2024.

Au-delà de la dotation matérielle, ce dispositif permettait aux services de la PMI d'entrer en contact avec les familles samariennes quelques jours après la naissance d'un bébé. Nouer ce lien est crucial dans les premiers jours de la vie d'un enfant afin de prodiguer des bons conseils et des bonnes pratiques dans les foyers et relever des besoins en termes d'accompagnement. Il s'agit aussi pour la PMI d'établir des relations durables de confiance avec les familles. Ce qui participe aussi à la politique de prévention du placement des enfants.

Il paraît donc essentiel au Conseil départemental, dans sa mission de protection de l'enfance, de maintenir une opération semblable auprès des foyers samariens. Parmi les pistes envisageables, la distribution au domicile d'un kit hygiène pour bébé (couches, liniment, cotons, lingettes réutilisables) pourrait être retenue.

Le Conseil départemental de la Somme s'engage :

- Définir une expérimentation « opération kit hygiène pour bébé », et d'en conclure une généralisation si les retours des professionnels de la PMI sont concluants, afin de remplacer la dotation porte bébé sans entraver la prise de contact entre la PMI et les familles samariennes accueillant un nouveau-né



Angelo Tonolli



Esran Ercan



Julie Vast



Zohra DARRAS

Session – 31 mars 2025

Mise en place d'une régie par territoire enfance afin de faciliter les activités et /ou pour l'achat de jeux éducatifs pour les mineurs relevant des services

Motion présentée par le groupe Gauche Démocrate et Républicaine, La Somme en Commun et Avenir Solidaire et Durable

Chef de file de la protection de l'enfance, le Conseil départemental de la Somme confie aux travailleurs sociaux du département des mesures d'accompagnement éducatif à domicile, d'accompagnement éducatif renforcé et/ou d'accompagnement de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance.

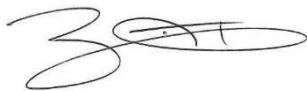
Dans le cadre de leurs missions, les professionnels de l'enfance ont à mettre en place des activités ludiques et/ou des sorties pour les publics accompagnés.

Ne disposant pas de régie sur les territoires, les personnels doivent formuler des demandes écrites qui transitent par différents services et peuvent prendre du temps avant d'aboutir.

Il en résulte que les personnels contraints par les démarches à faire auprès des services, utilisent des supports personnels (jeux éducatifs) ou soient dans l'impossibilité de mener à bien des projets.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme s'engage :

- **A mettre en place un système de régie au plus près du territoire et de ses équipes afin de rendre moins complexes les actes professionnels portés par les équipes de terrain.**



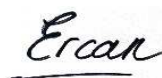
Laurent BEUVAIN



Guillemette QUIQUEMPOIS



Frédéric FAUVET



Esra ERCAN

Réunion du Conseil départemental des 31 mars et 1^{er} avril 2025
2^{ème} commission

Vœu déposé par les élus des groupes Somme droite, centre et indépendants et Unis pour la Somme

**Pour la création d'un centre expert de santé mentale
dans les Hauts-de-France**

La santé mentale est la « grande cause nationale » pour 2025.

Ainsi, 20 ans après la loi sur le handicap de 2005 qui a consacré la reconnaissance du handicap psychique, les maladies psychiatriques semblent enfin bénéficier d'une attention nécessaire et légitime.

En effet, 12,5 millions de Français sont atteints de maladies mentales et un jeune adulte sur deux présente des signes de dépression. Chaque année, 6 000 personnes meurent par suicide, ce qui représente la première cause de décès des 15/29 ans.

Dans les Hauts-de-France ce sont un peu plus de 220 000 malades (en hausse de 9,5% depuis 2013), dont 11138 pris en charge par l'EPSM.

Les pathologies psychiatriques représentent la première catégorie des affections longue durée (ALD) devant les cancers et la première cause de dépenses de santé avec des coûts directs qui représentent 25 milliards d'euros en 2023, soit le premier poste de dépenses de l'assurance maladie.

Intervenir de manière précoce dans la prévention et la gestion des troubles mentaux permet de réduire les incidents liés à des crises pouvant aussi constituer un sujet d'ordre public.

À ce jour, le modèle français de la psychiatrie publique est organisé en secteurs d'environ 70 000 habitants offrant un panier de soins intra et extrahospitaliers. Le critère d'orientation diagnostique et thérapeutique est géographique, permettant un maillage territorial fin et une prise en charge de proximité pour des patients alternant des phases chroniques ou aiguës.

Cependant, l'accès tardif aux soins ne garantit ni une prévention satisfaisante, ni une prise en charge spécialisée par pathologie, ni une prise en charge des comorbidités somatiques conduisant à une mortalité prématurée pour les patients concernés.

La spécialité psychiatrique connaît une baisse d'attractivité forte en France, tant en personnel médical que paramédical. Le nombre de médecins en psychiatrie n'a cessé de décroître, passant de 14 272 à 13 344 entre 2016 et 2023 selon la DREES. Dans les Hauts-de-France, le nombre de psychiatres a également diminué, passant de 736 en 2013 à 677 aujourd'hui.

Face à une incidence en hausse constante des pathologies psychiatriques, une expérimentation a été initiée en 2007 par décret du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour organiser un système de recours spécialisé par pathologie, gradué et intégré au parcours de soins, complémentaire de la psychiatrie conventionnelle.

Ces centres experts en psychiatrie, coordonnés par une fondation de coopération scientifique, ont développé une prise en charge globale, pluridisciplinaire et spécialisée par pathologie : les troubles bipolaires, la schizophrénie, les troubles du spectre autistique sans retard intellectuel et les dépressions résistantes.

Il en existe aujourd'hui 53. Ils proposent un service complétant l'offre de soins généralistes sectorisée et fournissent aux professionnels de santé prescripteurs un avis expert et des recommandations adaptées à chaque patient. Ils ont pour vocation d'améliorer le dépistage, le diagnostic et la prise en charge des maladies psychiatriques les plus sévères.

Ces centres experts sont aujourd'hui victimes de leur succès. Le délai moyen pour obtenir un rendez-vous de bilan est de deux ans, voire trois ans pour l'autisme. L'afflux des patients est en hausse constante. La demande de labellisation de nouveaux centres experts sur le territoire national est croissante. Ils sont aussi confrontés à des demandes d'extension à d'autres pathologies comme les conduites suicidaires, les troubles obsessionnels compulsifs, l'hyperactivité avec déficit d'attention ou les troubles du comportement alimentaire.

C'est la raison pour laquelle les Conseillers départementaux de la Somme appellent de leurs vœux à la coopération de tous pour permettre la création d'un centre expert dans les Hauts-de-France qui permettra de mieux prendre en charge les patients.

Au regard des besoins importants pour nos population, de l'offre de soins existante en santé mentale et de sa position géographique à l'échelle de la région, le département de la Somme pourrait accueillir ce centre expert.

Ce vœu est adressé à :

- **Monsieur François Bayrou**, Premier Ministre
- **Mme Catherine Vautrin**, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Copie de ce vœu adressée à :

- **M. Hugo Gilardi**, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France
- **Mme Hélène Taillandier**, Directrice territoriale Somme de l'ARS Hauts-de-France
- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **M. François Sauvadet**, Président de Départements de France
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Somme
- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**



Jean-Michel BOUCHY



Monique EVRARD



Stéphane HAUSSOULIER



Olivier JARDÉ



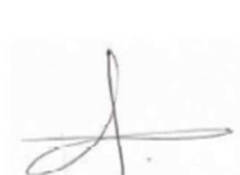
Françoise RAGUENEAU



Margaux DELÉTRÉ



Guislain SIRE



Guillaume DUFLOT

Réunion du Conseil départemental des 31 mars et 1^{er} avril 2025
3^{ème} commission

Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme et Somme droite, centre et indépendants

Non à la baisse continue des dessertes ferroviaires en gare TGV Haute-Picardie
--

Inaugurée en 1994 lors de la mise en service de la ligne à grande vitesse Paris-Lille, la gare TGV Haute-Picardie permet de desservir les grandes métropoles régionales françaises (Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux). Elle assure notamment une correspondance avec les gares TGV de la région parisienne, dont celle de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Située au cœur du triangle européen Paris - Londres - Bruxelles, au croisement d'infrastructures autoroutières majeures, elle est toutefois le fruit d'un compromis pour notre territoire, lésé par le tracé retenu à l'époque pour la LGV Nord. La gare TGV Haute-Picardie n'en demeure pas moins aujourd'hui indispensable et utile, tant pour les habitants de la Somme que pour les habitants des départements limitrophes.

La fréquentation de la gare a considérablement augmenté depuis sa création. Alors que 40 000 passagers y transitaient à ses débuts, elle accueille aujourd'hui près de 400 000 voyageurs par an, dépassant ainsi les 10 millions de voyageurs cumulés. Des aménagements ont été progressivement réalisés pour améliorer l'accessibilité et le confort des usagers : modernisation du bâtiment voyageur en 2011, meilleures solutions de stationnement, installation d'ascenseurs ou encore mise en place du service « Accès Plus » pour les personnes à mobilité réduite.

Dans ce contexte, la dégradation de l'offre de desserte prévue dans la grille horaire communiquée en décembre dernier nous interroge et nous interpelle, une fois encore. Alors que la gare comptait 28 arrêts quotidiens en 2011, elle n'en enregistre plus que 12 aujourd'hui.

Cette diminution continue de l'offre et des correspondances entraîne inévitablement une perte d'attractivité pour notre territoire. L'arrivée prochaine du TGV en gare d'Amiens, rendue possible par le barreau Picardie-Roissy (projet historiquement soutenu par le Département) ne doit en aucun cas servir de prétexte, pour SNCF, à une nouvelle dégradation de la situation de la gare TGV Haute-Picardie.

Dans l'esprit constructif qui a toujours été le nôtre, les Conseillers départementaux de la Somme demandent au Gouvernement et à SNCF de bâtir une offre renouvelée, adaptée et équilibrée en gare TGV Haute-Picardie, afin qu'elle puisse continuer d'être un levier d'attractivité essentiel pour notre territoire.

En complément du courrier adressé par la Présidente de notre Assemblée et par les présidents de plusieurs EPCI de la Somme, nous demandons le rétablissement immédiat de l'arrêt du OUIGO n°7660 ou, à tout le moins, l'ouverture d'une desserte assurée par le OUIGO n°7836 Marseille - Tourcoing.

Ce vœu est adressé à :

- **M. François Bayrou**, Premier Ministre
- **M. Philippe Tabarot**, Ministre des Transports
- **M. Jean-Pierre Farandou**, Président-directeur général du Groupe SNCF
- **M. Christophe Fanichet**, Président-directeur général de SNCF Voyageurs

Copie de ce vœu adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. François Sauvadet**, Président de Départements de France
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **Mme Bénédicte Thiébaut**, Présidente de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Somme
- **M. Pascal Riffart**, Président du Pôle métropolitain du Grand Amiénois
- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**



Franck BEAUVARLET



Pascal BOHIN



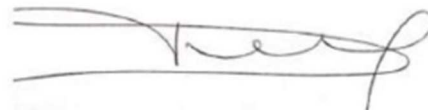
France FONGUEUSE



Brigitte LHOMME



Hubert de JENLIS



Valérie DEVAUX



Françoise RAGUENEAU

Budget primitif 2025

Intervention de Madame Brigitte LHOMME

La Région, comme les collectivités, a beau s'insurger régulièrement contre des suppressions de dessertes, malheureusement, sur ces services TGV, SNCF est seule à décider et je dirais que l'État porte également une part de responsabilité.

Depuis plusieurs années, l'offre TGV se réduit graduellement au gré des tensions croissantes sur le parc TGV qui font suite à des choix industriels désastreux et à un manque total de vision à long terme de la part des dirigeants du Groupe SNCF et de leur actionnaire, l'État, qui ont sciemment décidé de laisser le parc de TGV se réduire et partir à la casse, sans les rénover pour leur redonner de la durée de vie et sans commander suffisamment rapidement les rames qui viendraient les remplacer. Et de fait, lorsqu'on y ajoute à la défaillance de SNCF et de l'État celle d'Alstom qui n'est pas capable de livrer les nouveaux TGV-M à l'heure, nous en sommes là.

Au-delà des problèmes de parc, qui arrangent bien SNCF lorsqu'ils s'agit de justifier des suppressions d'offre, temporaires ou pérennes, les services interrégionaux qui passent par cette gare de Haute-Picardie TGV, et que l'on appelle dans le jargon SNCF « liaisons intersecteurs » (car elles contournent Paris) sont considérées comme moins stratégiques, moins rentables par SNCF qui ne se prive pas, malgré nos protestations récurrentes, de les réduire et ce devant le regard indifférent de l'État, qui pourrait, lui, assigner des obligations de service public pour ces dessertes TGV dites « d'aménagement du territoire », comme il le fait dans l'aérien, comme le permet le Code des transports.

Inutile de préciser que l'État ne le fait pas, et se rend ainsi complice de la stratégie de SNCF qui déplume petit à petit toutes ces gares intermédiaires comme celle de Haute-Picardie TGV, pour pouvoir réaffecter les rames à d'autres activités plus lucratives, comme le développement des TGV low cost OUIGO, en France voire ailleurs en Europe...

Ainsi par exemple, les liaisons avec Rennes qui étaient de 5 allers et retours par jour sont aujourd'hui réduites à deux liaisons.

La Région monte systématiquement au créneau à chaque changement de service pour dénoncer et demander le maintien des liaisons existantes. Je peux vous assurer que la Région, à son niveau, fait le maximum pour rappeler le rôle essentiel pour les territoires de cette gare, et je déplore comme vous, que nous ne soyons pas entendus.

Réunion du Conseil départemental des 31 mars et 1^{er} avril 2025
5^{ème} commission

Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme et Somme droite, centre et indépendants

**Pour une action collective contre les violences dans le sport
dans notre département**

Face à la montée des incivilités dans le football amateur, le district de la Somme a décidé de suspendre tous les matchs et entraînements le week-end du 9 au 11 novembre 2024. Ce « *week-end sans foot* » a été un signal fort pour alerter sur la dégradation du climat dans certains stades, dans le public ou même chez les parents de joueurs. Cette dégradation est marquée par des comportements violents ou irrespectueux, parfois même chez les plus jeunes, sur la pelouse mais aussi aux abords des terrains.

Le Département, acteur du sport sur tous les terrains, déplore cette situation et tient à saluer les différentes initiatives prises depuis plusieurs semaines, comme celle du Préfet de la Somme qui a réuni, le 19 novembre 2024, l'ensemble des acteurs concernés (représentants du district, forces de l'ordre, élus, responsables associatifs...) autour d'une même table afin de dresser un diagnostic partagé et de poser les premières bases d'un plan d'action départemental.

Ce plan, qui devrait être formalisé d'ici le mois de juin, contiendra plusieurs grands axes et reposera sur trois piliers :

- La prévention, par l'éducation, la formation des encadrants et des outils adaptés pour sensibiliser les jeunes et leurs familles ;
- L'accompagnement, via des moyens concrets à destination des clubs et des acteurs de terrain ;
- La répression, lorsque des actes graves ou répétés exigent une réponse claire et dissuasive.

La question du levier financier est un sujet. Des pénalités financières ciblées, au regard des subventions versées, pourraient être mises en place par les collectivités dans les cas où des comportements problématiques se multiplieraient au sein des clubs. Cette responsabilité partagée doit s'exercer dans le cadre d'un dialogue permanent avec les associations sportives, sans les fragiliser inutilement.

À l'heure de l'héritage des Jeux de Paris 2024, les Conseillers départementaux de la Somme appellent à faire de cette crise de violences sur les terrains un point de départ pour refonder ensemble, un pacte de confiance autour des valeurs du sport, avec des actions concrètes dans le département.

En responsabilité, nous nous engageons à jouer pleinement notre rôle, en lien avec les acteurs concernés, pour faire toujours du sport un espace de lien social, sans violence, d'épanouissement personnel et de respect mutuel.

Ce vœu est adressé à :

- **Monsieur François Bayrou**, Premier Ministre
- **Mme Marie Barsacq**, Ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative

Copie de ce vœu adressée à :

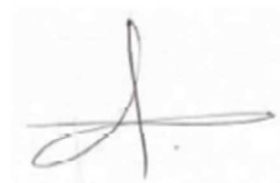
- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **M. François Sauvadet**, Président de Départements de France
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Somme
- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**
- **Mmes MM. les Présidents de Comités sportifs départementaux de la Somme**



Virginie CARON-DECROIX



Margaux DELÉTRÉ



Guillaume DUFLOT



Jannick LEFEUVRE



Jocelyne MARTIN



Claude HERTAULT

Réunion du Conseil départemental des 31 mars et 1^{er} avril 2025
5^{ème} commission

Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme et Somme droite, centre et indépendants

Garantir une école de qualité et de proximité pour tous les enfants de la Somme

Le 14 mars dernier, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) de l'Académie d'Amiens a dévoilé la nouvelle carte scolaire qui sera effective dès la rentrée de septembre prochain. À l'échelle de notre département de la Somme, ce sont 25 classes du premier degré qui seront fermées.

La mobilisation sans faille des équipes éducatives, des parents d'élèves et des élus locaux a permis de préserver plusieurs classes, situées dans les communes de Sailly-Flibeaucourt, Liomer, Senarpont, ainsi que dans le RPI regroupant Sailly-Laurette, Cerisy, Morcourt et Sailly-le-Sec.

Ce recul, bien que nécessaire, reste toutefois insuffisant tant certaines annonces de fermetures contredisent notre ambition d'accompagner la jeunesse samarienne, en particulier les enfants les plus fragiles. C'est notamment le cas à l'école Pierre et Marie Curie de Pont-de-Metz, qui accueille depuis 2019 les élèves de l'Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) ainsi que les jeunes du Foyer d'Aide et de Réinsertion. Ces élèves nécessitent un accompagnement renforcé et un environnement de travail apaisé, que la fermeture d'une classe risquerait de compromettre.

L'Assemblée départementale demeure particulièrement vigilante sur ce sujet. Nous croyons fermement au modèle d'école inclusive. Avec la fermeture programmée d'une classe, l'effectif moyen de l'école passerait de 21,1 à 24,14 élèves, alors même que les classes de grande section, CP et CE1 sont censées être plafonnées à 24 élèves.

À Pont-de-Metz, comme à Amiens ou dans d'autres communes de notre département, ces annonces de fermetures semblent ignorer les perspectives de développement et de création de logements portées par les acteurs locaux. Pour enrayer le déclin démographique, notre territoire doit rester attractif, notamment pour les familles, et la qualité du service public local y joue un rôle essentiel. À ce titre, la baisse, à la fois quantitative et donc qualitative, de l'enseignement du premier degré dans les années à venir envoie un mauvais signal.

Face à l'ampleur des fermetures annoncées, nous réaffirmons notre attachement à une école publique accessible, inclusive et adaptée aux réalités de chaque territoire. Nous demandons que les décisions en matière de carte scolaire ne soient pas dictées, comme parfois, par des logiques comptables, mais qu'elles tiennent compte des dynamiques locales, des situations sociales particulières et des efforts constants menés par les acteurs locaux pour maintenir une vie éducative de qualité.

C'est pourquoi les Conseillers départementaux de la Somme appellent à un réexamen attentif des situations les plus sensibles, en lien étroit avec les collectivités concernées. Nous demandons à l'État et à ses services déconcentrés une vigilance accrue dans les

semaines à venir, afin que chaque ajustement reste possible et que chaque élève puisse bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage.

Ce vœu est adressé à :

- **Monsieur François Bayrou**, Premier Ministre
- **Mme Elisabeth Borne**, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche
- **M. Pierre Moya**, Recteur de l'Académie d'Amiens

Copie de ce vœu adressée à :

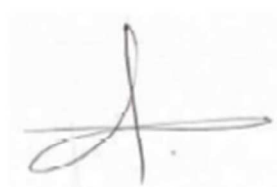
- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **M. François Sauvadet**, Président de Départements de France
- **Mme Bénédicte Thiébaut**, Présidente de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Somme
- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**



Virginie CARON-DECROIX



Margaux DELÉTRÉ



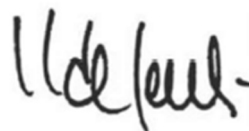
Guillaume DUFLOT



Jannick LEFEUVRE



Jocelyne MARTIN



Hubert de JENLIS

SESSION DES 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Les conséquences du gel du Pass culture pour les établissements scolaires

Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocrate républicaine

Le 31 janvier 2025, le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé la limitation de la part collective du Pass Education à 72 millions d'euros pour l'année 2025 dont 50 millions disponibles jusqu'en juin, contre 97 millions en 2024.

A l'évidence ? les acteurs de la communauté éducatives sont mis au pied du mur et nous constatons tant l'absence de concertation qu'une méthode de coupure de financements froide et brutale.

Depuis cette annonce, la plateforme ADAGE est bloquée tandis que les établissements ne peuvent plus engager la moindre dépense. Cet état de fait engendre donc la fin des activités et sorties pédagogiques préparées par les enseignants depuis plusieurs mois.

Pourtant, la part collective permettait à tous les élèves, quelles que soient leurs ressources, de participer à ces activités qui sont, pour un grand nombre d'entre elles et eux, leur seul accès à la culture.

Nous l'affirmons, l'accès à la culture est crucial pour l'éducation, car elle aide au développement de la curiosité, la créativité, l'ouverture à l'autre, la tolérance et la capacité d'analyse. L'accès à la culture dès le plus jeune âge joue un rôle clé dans l'égalité des chances. Les professeurs ont besoin de moyens, ce que permettait le Pass Culture, pour continuer d'offrir une ouverture culturelle de qualité à leurs élèves.

Les acteurs du monde de la culture sont par ricochet touchés par ce gel soudain. Nombre de compagnies, de cinémas ou d'institutions de médiation culturelle ont besoin des projets scolaires pour assurer leur viabilité économique. Cette politique d'austérité culturelle est un choix politique lourd de conséquences.

Pour les artistes, ce sont des heures de travail en moins qui risquent d'empêcher nombres d'entre eux d'avoir accès au régime de l'intermittence. C'est ainsi un secteur d'activité entier qui se trouve au bord de la faillite du fait d'une décision arbitraire venue du sommet de l'État.

Attachés à l'enjeu éducatif et au soutien à la culture, le conseil Départemental de la Somme demande le déblocage de la part collective du Pass Culture et le rétablissement des budgets spécifiques à l'éducation artistique et culturelle.

			
Frédéric FAUVET	Esra ERCAN	Guillemette QUIQUEMPOIS	Josiane HEROUART

Réunion du Conseil départemental des 31 mars et 1^{er} avril 2025
6^{ème} commission

Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme et Somme droite, centre et indépendants

**Des engagements concrets pour une agriculture forte et souveraine,
dans la Somme comme partout en France**

Après trois années de concertation et de débats, la Loi d'orientation agricole a été adoptée par le Parlement. Elle marque une étape importante pour affirmer le rôle central des agriculteurs dans notre société et réaffirmer la vocation productive de l'agriculture française.

Si certaines dispositions ont été censurées par le Conseil constitutionnel, plusieurs principes fondamentaux ont été conservés. Le développement de l'agriculture est désormais reconnu comme un intérêt général majeur. Le potentiel agricole est inscrit dans le Code pénal comme un intérêt fondamental de la Nation. Des mesures essentielles concernant la formation, l'installation, ainsi que la dépenalisation de certaines infractions environnementales sont également maintenues.

À l'heure où les agriculteurs demandent légitimement plus de simplification, de clarté et de considération, l'agriculture française a besoin de stabilité, de reconnaissance et de règles cohérentes pour rester compétitive et relever les défis de demain.

Cela implique de garantir la pleine application des principes inscrits dans la Loi d'orientation agricole, de réintroduire les dispositions censurées dans les prochaines étapes législatives, d'accélérer les mesures de simplification promises depuis de nombreux mois, en lien étroit avec les représentants professionnels du monde agricole, mais aussi de reconnaître et de soutenir l'action des Départements, pleinement engagés auprès des agriculteurs, en facilitant les coopérations et les initiatives territoriales.

Dans la Somme, territoire agricole par excellence, le Département entend agir davantage pour permettre ces initiatives et ainsi accompagner plus efficacement nos agriculteurs.

En ce sens, les Conseillers départementaux de la Somme appellent le Gouvernement à transformer les engagements pris en mesures concrètes. Ces avancées doivent désormais se traduire en actes.

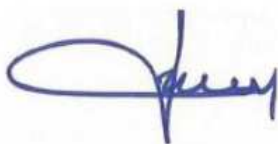
La souveraineté alimentaire de notre pays est un enjeu stratégique majeur, indissociable de la vitalité de nos territoires ruraux, de la cohésion sociale de la Nation et de la Transition écologique. Il en va de la pérennité de notre modèle agricole, de l'équilibre de nos territoires, et de la capacité de la France à nourrir sa population.

Ce vœu est adressé à :

- **Monsieur François Bayrou**, Premier Ministre
- **Mme Annie Genevard**, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Copie de ce vœu adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **M. François Sauvadet**, Président de Départements de France
- **Mme Bénédicte Thiébaut**, Présidente de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de la Somme
- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**



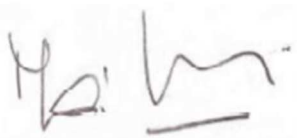
Bertrand DEMOUY



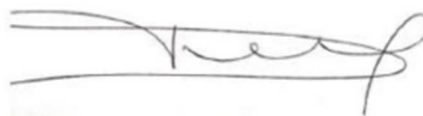
Emmanuel NOIRET



Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT



Françoise MAILLE-BARBARE



Valérie DEVAUX



Arnaud BIHET

Protégeons l'anguille de nos cours d'eau

Classée parmi les espèces en danger critique d'extinction par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et sur la liste rouge des espèces en voie de disparition par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), l'anguille fait l'objet de programmes de sauvetage depuis 2007 sans amélioration de la ressource à ce jour.

La civelle, alvin de l'anguille, présente dans les cours d'eau de notre département, est particulièrement menacée. En cause : la pollution, la dégradation du milieu aquatique et une surpêche des civelles, notamment en Baie de Somme, qui ont une valeur monétaire très forte sur le marché alimentaire, particulièrement sur le continent asiatique et en Espagne.

Ainsi, les civelles sont de moins en moins nombreuses à remonter les fleuves et à devenir des anguilles adultes. Dans notre département, nous constatons déjà une quasi-disparition de l'anguille, et avec elle la mort d'une partie de notre culture locale et d'une riche tradition culinaire.

Malgré les efforts déjà réalisés par les fédérations de pêche en eau douce (restriction des périodes de pêche, suppression de la pêche de nuit, suivis des populations et des biotopes) et l'investissement financier du Conseil départemental de la Somme pour l'installation de passes à civelles pour un montant de 5 millions d'euros, ce ne sont pas moins de 90% des populations de civelles qui ont disparu depuis 1980.

Les opérations de repeuplement de civelles en Haute Somme constituent par ailleurs un non-sens biologique. Les alevins passent en effet directement de l'eau salée à l'eau douce sans phase d'adaptation. Le dispositif qui consiste à faire migrer cette espèce en camion est également une aberration environnementale.

Les scientifiques de l'IFREMER (Institut Français de recherche entièrement dédié à la connaissance de l'océan) préconisent par ailleurs une absence de capture des civelles pour le repeuplement.

Dans ce contexte, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont consenti des efforts financiers conséquents pour le repeuplement de leurs biefs. De son côté, la Fédération Française de Pêche Sportive eau douce a exclu l'espèce anguille des prises autorisées lors des compétitions. Pourtant, à ce jour, les seules restrictions incombent aux pêcheurs à la ligne amateurs, et aucune aux modes de pêche industrielle.

Le Conseil départemental de la Somme demande au Gouvernement de prendre, sans délai, toutes les mesures nécessaires pour décréter un moratoire sur la pêche de l'anguille européenne, à tous les stades de développement de l'espèce, et pour renforcer les moyens de lutte contre le braconnage.

La mise en œuvre de ce moratoire ne saurait se faire sans un accompagnement adapté des professionnels concernés, avec la mise en place d'un dispositif d'indemnisation pour les marins pêcheurs professionnels artisanaux de la Somme comme cela existe, par exemple, dans le golfe de Gascogne.

Ce vœu est adressé à :

- **Mme Agnès Pannier-Runacher**, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Copie de ce vœu adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Michel Blanchard**, Président de la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Budget Primitif 2025

Rapport général du budget

Madame la Présidente, cher(e)s collègues,

Nous arrivons au terme de notre session consacrée au Budget Primitif du Conseil départemental de la Somme, session au cours de laquelle nous avons travaillé en commissions et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous mènerons en 2025, en cohérence avec les orientations budgétaires que nous avons évoquées lors de notre réunion de février dernier.

Après ce préambule, concentrons-nous sur les grands équilibres de ce Budget primitif 2025 qui permet de poursuivre les actions engagées par la majorité au profit de notre territoire.

Commençons par le montant global de ce Budget primitif : un budget équilibré en dépenses et en recettes de 781 449 408 €, hors opérations d'ordre et hors mouvements liés aux emprunts revolving et crédits prévus pour le réaménagement de la dette.

Ce budget est marqué, cette année encore, par l'absence de reprise anticipée du résultat.

S'agissant du budget de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 655 978 836 € soit une augmentation de 0,4 % par rapport au budget primitif 2024, et intègre notamment pour 2,4 M€ l'impact de la hausse des cotisations de CNRACL. On notera que si l'évolution globale des dépenses de fonctionnement a été maîtrisée, les crédits consacrés à l'enfance et à la famille sont en hausse de 8,9 M€ soit +8,9 % de BP à BP.

Les recettes quant à elles, sont en baisse de 0,7 %, une première depuis plus de 15 ans, soit 684 709 759 €, notamment en raison des mesures de la Loi de finances comme l'absence de dynamisme du produit de TVA ou encore le prélèvement sur nos recettes. L'ensemble de ces mesures représente une baisse des recettes de BP à BP de presque 12 M€. Ces mesures viennent se cumuler au recul significatif du produit des droits de mutation constaté nationalement en 2024 et qui devrait se stabiliser en 2025. Cette diminution des recettes sur lesquelles nous n'avons aucun levier est inquiétante pour nos futurs équilibres financiers.

Compte tenu de ces évolutions, le niveau d'épargne brute dégagé lors de ce BP de 28,7 M€ est historiquement faible. Il était de 36,6 M€ au BP 2024. Le niveau d'épargne nette, c'est-à-dire après remboursement du capital de la dette, suit cette évolution et s'établit à 7,1 M€ contre 16,1 M€ au BP 2024.

Le niveau d'investissement proposé pour 2025, hors dette, est de 103,9 M€ ce qui est tout à fait remarquable dans le contexte financier que nous venons d'évoquer, avec des niveaux d'épargne très faible.

Pour assurer le financement du programme d'investissement et, au regard de l'absence de reprise anticipée du résultat, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 72 M€.

Comme en 2024, ce niveau pourra être revu lors du Budget Supplémentaire 2025 qui reprendra le résultat de l'exercice 2024.

Après cette présentation synthétique de l'équilibre du budget, je vais maintenant revenir sur les interventions de nos collègues de l'opposition.

Notre opposition a manifesté cette année ses velléités d'amender le budget. C'est ainsi que si nous avions retenus ces amendements, c'est plus de 22 M€ de dépenses supplémentaires financées quasi-exclusivement par l'emprunt qui auraient été intégrées. Mais heureusement, nous avons su garder le cap et faire preuve de discernement pour le bien de notre Département. Vous oubliez de votre côté l'impact de plusieurs millions d'euros en frais financiers si nous avions

intégré ces nouvelles charges. Prévoir, c'est être responsable. Je vais me permettre une pointe d'humour et citer Pierre DAC qui disait que « La prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir » !

Il est important de souligner que les choix budgétaires que nous faisons ne sont pas uniques à notre Département. En réalité, ils s'imposent à l'ensemble des collectivités, et plus particulièrement à la strate départementale. Nous ne sommes pas le dernier village d'irréductibles Gaulois résistant aux contraintes budgétaires imposées par l'État ! Comme tous les autres Départements, nous devons faire face à des défis similaires et prendre des décisions difficiles pour assurer la pérennité de nos finances et la qualité de nos services. Comme le disait Astérix dans la célèbre bande dessinée, « Ils sont fous ces Romains ! » Eh bien, parfois, on pourrait dire la même chose des contraintes budgétaires, mais nous savons que nous devons les affronter avec courage.

Revenons-en aux chiffres...

Je tiens ainsi à remercier notre cher collègue Angelo TONOLLI pour son discours passionné. Il est vrai que les chiffres peuvent parfois donner le tournis.

Monsieur BEUVAIN nous a donné aussi une liste de courses ; ah non, de chiffres. Quand je vous ai entendu, j'ai eu le sentiment d'entendre Winston CHURCHILL quand il disait « Je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées. ». En l'espèce, adaptées serait plus approprié.

Monsieur FAUVET y est allé également de sa liste et là, m'est venue en tête cette citation de Gregg EASTERBROOK, « Les chiffres sont comme les gens : torturez-les suffisamment et ils vous diront ce que vous voulez entendre ».

Je vais donc revenir sur certains chiffres que vous avez utilisés pour « démontrer » le manque de sincérité de notre budget affirmé par Frédéric FAUVET ou encore les coupes budgétaires évoquées par Laurent BEUVAIN et Angelo TONOLLI.

C'est mon premier rapport général du budget mais j'ai le sentiment d'entendre les mêmes réponses depuis des années. Confondre Autorisations de Programme et Crédits de paiement cette année encore... Je prends votre exemple des investissements dans le SDIS... Non les crédits ne baissent pas, l'engagement de 6,6 M€ pour le renouvellement du matériel est toujours là avec une Autorisation de Programme qui a été votée en 2023. Les crédits de paiement ? Oui ils sont ajustés à la

baisse car le SDIS avait prévu de mobiliser plus de besoins en 2024 et moins en 2025.

Vous avez également ciblé certaines de nos recettes comme celle de la fraction de TVA qui est venue compenser la perte du foncier bâti ou encore de la CVAE. Ou encore l'évolution de certaines dépenses.

Concernant la fraction de TVA et pour illustrer, le montant prévu au BP 2025 est celui qui nous a été notifié par les services de l'Etat en fin d'année 2024 puisque nous ne bénéficierons pas en raison de la loi de finances votée de la dynamique de la TVA en 2025. Nous avons donné cette information en commission des finances. Nous pouvons nous interroger sur la véracité des données de l'Etat mais c'est la seule dont nous disposons.

Concernant la baisse des crédits, la Présidente vous a rappelé les efforts que vous aviez aussi dû faire lors de la Présidence de Christian MANABLE, lorsque vous avez été confrontés à une hausse pérenne et significative des dépenses sociales à l'époque, comme tous les autres Départements. La Présidente a parlé de mur dans ses réponses à vos demandes d'intervention. Face au mur de la dette que vous avez rencontré, vous n'avez pas eu d'autres choix, vous aussi, que de réduire les crédits ouverts en 2013 et 2014. Ou encore d'utiliser le levier fiscal sur

des impôts que nous n'avons plus maintenant comme le foncier bâti. Vous ne l'avez pas fait de bon cœur, mais aviez-vous le choix ? Vous avez ainsi baissé sur cette période les crédits culture de 21 %, les crédits sports de 8 %...

J'ai été également surprise de votre position sur la transition écologique et de vos discours sur le fait que nous ne faisons pas assez. Sur les investissements sur les ENS, nous prévoyons plus de 2,8 M€ en investissement là où vous avez fait voter 2,1 M€ en 2013 ; en baissant les crédits de 46 % en 2014 soit un niveau légèrement supérieur à 1,1 million d'euros.

Même sur le budget dédié à l'enfance vous y allez de votre critique. Le montant n'est pas au niveau des enjeux ... Plus de 109 M€ sont prévus au BP 2025 alors même que le nombre d'enfants confiés décroît depuis 6 mois. Dois-je vous rappeler le montant que vous mobilisiez quand vous étiez en responsabilité ? Je vais vous rafraîchir la mémoire ... 70,9 M€ en 2014, 70 M€ en 2013 ; vous souhaitez que je poursuive sur les années précédentes ? Je ne vais pas me faire ce plaisir.

Dans la même veine, vous nous parlez de PPI collèges et de moyens insuffisants. Dois-je vous rappeler du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2016 qui dans sa synthèse précisait et je cite que « le PPI élaboré en 2011, qui prévoyait un

montant peu réaliste de 200 M€ de gros travaux en faveur des collèges sur la période 2012 – 2016 est resté un document formel dont l'exécution n'a pas été assurée ». Pire, et je cite à nouveau la CRC, « sur neuf opérations considérées comme prioritaires sur la période, seules deux ont été réalisées ». Le montant des dépenses s'est finalement élevé à 13 M€. Dans ce seul mandat, c'est 14 M€ qui sont prévus pour Oisemont et 21,7 M€ pour Rosa Parks sans oublier le volet entretien « courant » des collèges que nous n'oublions pas avec environ 7 M€ de crédits inscrits pour cette seule année 2025.

En synthèse et comme le disait Victor Hugo dans Les Misérables « Il est plus facile de détruire que de construire. » Parfois, les défis budgétaires nous obligent à faire des compromis et à prendre des décisions difficiles pour construire un avenir meilleur. Je pense qu'en tant que personne en responsabilité, vous ne pouvez qu'être d'accord.

Et pour construire un avenir meilleur, nous avons fait des choix : maintenir en 2025 une politique territoriale de transition, poursuivre les travaux de réouverture à la navigation de la section Voyennes - Saint-Simon, lancer les chantiers de la nouvelle Bibliothèque Départementale de la Somme, du CDER de Oisemont, de la caserne de pompiers de Conty sans oublier

la poursuite des études d'un chantier d'ampleur, la réhabilitation de l'ex-Centre Administratif Départemental, etc., etc.

Ces choix d'investissement nous ont obligés à faire des ajustements dans toutes nos dépenses de fonctionnement, à avoir un recours contraint à deux faibles leviers fiscaux avec l'augmentation du taux de DMTO et l'instauration de la taxe additionnelle à la taxe de séjour. Nous l'assumons car il est pour nous essentiel de trouver les bons équilibres entre nos dépenses courantes et les projets d'avenir pour nos territoires et les Samariens.

Chers Angelo, Laurent, Frédéric et chers élus de l'opposition, vos discours et interpellations étaient riches en critiques et en chiffres. Mais comme disait Albert Einstein, « La logique vous mènera d'un point A à un point B. L'imagination vous mènera partout. »

Alors, imaginons ensemble un avenir où notre département prospère malgré les défis, grâce à notre ingéniosité et notre détermination.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à vous prononcer sur ces budgets et à les adopter unanimement et courageusement.